

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : Iram, Coll.

Titre : « Les politiques agricoles et leur maîtrise par les acteurs nationaux » *2^{ème} partie, Journées d'Etudes des 11 et 12 septembre 1992*, pp. 111-197

Editeur : IRAM, Paris

Date : 1992

**COMMERCE FRONTALIER, POLITIQUES
AGRICOLES ET ESPACES REGIONAUX EN
AFRIQUE DE L'OUEST**

**PRESENTATION ET PREMIER BILAN
DES TRAVAUX DE L'EQUIPE
INRA - IRAM - UNB (1987-1991)**

Jérôme COSTE (IRAM)
Johny EGG (INRA - ESR)

De 1987 à 1991, une équipe pluridisciplinaire de chercheurs et consultants de l'INRA, de l'UNB (Université Nationale du Bénin) et de l'IRAM a conduit un programme d'études sur le commerce régional et les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest¹. Ces travaux ont constitué l'une des composantes de la réflexion sur la coopération régionale animée par le CILSS et du Club du Sahel/OCDE², avec l'appui notamment du ministère français de la Coopération.

Après cinq années de travaux, alors que la coopération régionale en Afrique de l'Ouest connaît un regain d'intérêt au travers de plusieurs initiatives récentes³, il apparaît nécessaire de dresser un premier bilan de ce programme.

Le texte présenté ici constitue une première contribution à ce bilan⁴. Après un rappel de la problématique initiale, il expose les grands traits de la méthode et les principaux résultats des deux phases du programme. Il propose ensuite une première évaluation de la démarche mise en oeuvre.

I. LA PROBLEMATIQUE DE DEPART

Les premiers travaux de l'équipe INRA-IRAM-UNB, résultent d'un projet d'étude élaboré par Johnny Egg et John Igue à la suite du colloque CILSS - Club du Sahel sur "les politiques céréalières dans les pays du Sahel" organisé à Mindello (Cap Vert) fin 1986. L'origine de ce projet est double : elle tire parti des premiers résultats de recherches sur l'économie nigériane et ses impacts sur les pays voisins et elle s'inscrit dans l'évolution des débats sur les politiques céréalières des pays sahéliens.

¹ Le programme a été coordonné par J. EGG (INRA), J. IGUE (UNB) et J. COSTE (IRAM) avec l'appui de J. COUSSY (EHESS) et D. GENTIL (IRAM). Les travaux ont été réalisés par une équipe franco-africaine composée d'économistes, de géographes et de socio-anthropologues.

² Le CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) est une organisation inter-gouvernementale, fondée en 1973, qui rassemble aujourd'hui neuf pays sahéliens (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Depuis 1976, la communauté internationale apporte au CILSS un appui particulier au travers du Club du Sahel, dont le secrétariat est assuré par l'OCDE. Le rôle spécifique du système CILSS/Club du Sahel est de conseiller les Etats et les agences d'aide sur les politiques à mettre en oeuvre dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire.

³ Notamment : la conférence des ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre (initiative "Cissokho"), dont la première session s'est tenue en mars 1991 à Dakar ; la création, en 1990 (à l'initiative du Club du Sahel), de la cellule CINERGIE basée à la banque Africaine de Développement ; les projets de P.A.S. régionaux impulsés par la Banque Mondiale ; les initiatives prises en vue d'un renforcement de l'intégration économique au sein de la Zone Franc.

⁴ Ce texte est issu d'un document plus complet, qui a constitué le point de départ du bilan de l'ensemble des travaux et a été discuté en juin 1992 avec l'équipe du Club du Sahel et John IGUE.

1.1. LES RECHERCHES ANTERIEURES SUR LE NIGERIA ET SES VOISINS

Les travaux sur le Nigeria ont notamment montré que les effets du boom pétrolier sur l'économie nigérienne se sont répercutés sur les pays voisins par le biais des échanges frontaliers (BACH, EGG et PHILIPPE, 1988 ; IGUE, 1985). Malgré la crise qui affecte l'économie nigérienne à partir du début des années 1980 (du fait de la baisse des cours du pétrole), l'impact du Nigeria sur les pays voisins reste très fort.

"Aujourd'hui, bien que le volume des échanges ait baissé par rapport à l'époque de l'euphorie pétrolière, le Bénin, le Cameroun et, dans une moindre mesure, le Niger tirent des revenus substantiels de leur commerce de réexportation avec le Nigeria, alors que celui-ci exporte vers ses voisins de nombreux produits locaux à bas prix relatifs suite à la dévaluation du naïra et à la relance de son économie. C'est donc à partir de l'étude des effets de la rente pétrolière du Nigeria sur les pays voisins que nous avons compris la nécessité d'analyser les échanges frontaliers et régionaux non enregistrés pour comprendre les dynamiques réelles de développement et que nous avons cherché à étendre cette approche à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest." (EGG, 1989).

1.2. L'EVOLUTION DU DEBAT SUR LES POLITIQUES CERELIERES DES PAYS SAHELIENS

Le second point de départ de l'étude correspond à l'évolution des débats sur les politiques céréalières des pays sahéliens.

En 1979, les participants au séminaire organisé par le CILSS et le Club du Sahel à Nouakchott sur les politiques céréalières prônaient, schématiquement, la mise en oeuvre de politiques visant l'autosuffisance alimentaire à travers des investissements dans les cultures pluviales et irriguées, l'augmentation des prix à la production, des subventions à l'emploi des facteurs de production et un contrôle étroit de l'Etat sur la commercialisation (par le biais des offices).

Le séminaire de Mindello, en 1986, établit le constat de l'échec des politiques recommandées jusqu'alors : l'augmentation des prix aux producteurs n'a pas permis une réelle relance de l'offre, les systèmes publics de commercialisation se sont avérés peu efficaces et d'un coût incompatible avec la faiblesse des ressources publiques. Simultanément, l'acroissement des importations de céréales s'est poursuivi et même accentué.

Si les participants à cette rencontre se rangent à l'idée que la libéralisation du marché intérieur est nécessaire ou du moins incontournable (EGG et GREGOIRE, 1992), ils sont en revanche en désaccord à propos de la libéralisation du commerce extérieur.

Les libéraux pensent que les consommateurs doivent bénéficier des bas prix sur le marché mondial et que la protection doit se limiter à une action sur les taux de change qui, à la différence des restrictions aux frontières, ne génère pas de "distorsions" de prix. Les partisans de la protection estiment, au contraire, que dans les pays dont les ressources

d'exportation sont faibles et où une grande partie de la population est engagée dans la production céréalière, une protection vis-à-vis du marché mondial est nécessaire, du moins temporairement. La protection de la riziculture est au centre du débat en raison des investissements engagés dans les périmètres irrigués, du montant des recettes budgétaires procurées par la taxation des importations et aussi de son effet protecteur sur les autres céréales (dont les importations du marché mondial sont faibles)¹.

Dans ce débat contradictoire², un fait semble acquis : si une protection est mise en oeuvre, elle doit être transitoire et régionale. L'écart entre prix intérieur et prix mondial ne pourra être réduit que par un accroissement de la productivité à tous les niveaux des filières céréalières. Cela nécessite des efforts à moyen et long terme qui doivent (qui peuvent pour les libéraux) être accompagnés d'une protection dégressive. Par ailleurs, il est établi que les frontières entre pays africains ne constituent en aucun cas une barrière aux échanges, au contraire la disparité des politiques économiques entre les Etats stimule les flux régionaux (EGG et IGUE, 1986).

Ainsi, les conclusions du colloque recommandent "que soit entreprise l'étude des modalités de mise en oeuvre d'un espace régional, à l'intérieur duquel les productions nationales seraient protégées et les échanges inter-Etats encouragés. Cet espace devrait être constitué par une zone suffisamment étendue, continue et incluant les pays côtiers" (CILSS - Club du Sahel, 1986).

1.3. LES QUESTIONS INITIALES ET LA DEMARCHE D'ENSEMBLE

Sur la base de ces constats globaux, les questions initiales qui ont constitué le point de départ de nos recherches étaient assez vastes ; il est possible de les résumer en quatre points:

- . Quelles sont les implications pour les politiques agricoles de la non prise en compte des échanges régionaux "parallèles" ? A cet égard, le cas du Niger (dont les échanges de produits vivriers avec le Nigeria sont de grande ampleur) est particulièrement explicite.
- . Quelles sont les conséquences sur les pays voisins des fluctuations de l'économie des principaux pôles de la région (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, ...) ?
- . Quels avantages et quelles limites présenteraient des politiques économiques régionales englobant pays sahéliens et pays côtiers ? Quel devrait être le contenu de ces politiques (notamment en matière de relations avec le marché mondial) pour assurer un développement durable aux économies agricoles de la région ?

¹ Sur ces effets de protection croisée, voir HIBOU, 1990.

² Sur l'évolution de ce débat entre partisans et adversaires de la protection des céréales en Afrique de l'Ouest, voir notamment : GABAS GIRI et METTETAL, 1987 ; DELGADO, 1989 ; EGG et IGUE, 1990.

- . Dans quelle mesure les Etats constituent-ils encore un cadre adapté à la gestion des processus de développement ?

La dernière de ces questions résultait des conclusions que John Igue tirait des enquêtes qu'il a réalisées pendant plusieurs années à la frontière Nigeria / Bénin: "... *l'espace ouest-africain ne se structure pas prioritairement autour des Etats, en tant qu'entité nationale au sens moderne du terme, et encore moins autour des organisations régionales qu'ils ont créées, mais bien davantage à travers les relations d'échanges.... < Celles-ci > attestent de l'impact de l'histoire, dans la mesure où elles tirent en grande partie leur dynamisme des solidarités ethniques et sociales et des réseaux marchands constitués de longue date qui, tous, traversent les frontières des Etats modernes. En réalisant le lien entre "l'économique" et "le culturel", ces "solidarités marchandes régionales" sont un facteur essentiel de développement.*" (IGUE, 1989).

Les travaux menés, sur la base de ces questions initiales, par l'équipe INRA-IRAM-UNB se sont déroulés en deux phases :

- . La première, de 1987 à 1989, a été centrée sur l'étude du commerce régional dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest¹ (élargie au Cameroun et au Tchad).
- . La seconde phase (1989-1991) a consisté en un approfondissement, par groupes de pays voisins (que nous avons dénommés "sous-espaces régionaux", voir ci-dessous p.120), de l'analyse des politiques agricoles et des échanges régionaux en mettant l'accent sur les stratégies des différentes catégories d'acteurs (commerçants, producteurs, consommateurs,...).

II. LES ECHANGES AGRICOLES REGIONAUX

Les travaux conduits de 1987 à 1989 correspondent à deux études étroitement liées par la problématique, mais distinctes du point de vue de leur mise en oeuvre:

- . *"Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest"*, étude réalisée d'août 1987 à juillet 1989 à la demande du Club du Sahel et de certaines des agences qui en sont membres, notamment le ministère français de la Coopération.
- . *"Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs de céréales"*, étude réalisée de mai à novembre 1988 à la demande du ministère français de la Coopération.

Avant de dresser un bilan des résultats de ces deux études, nous présenterons succinctement les objectifs et la méthode de travail de chacune d'elles.

¹ Soit les 16 pays membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo).

2.1. LA DEMARCHE

2.1.1. L'étude des échanges régionaux

L'observation du commerce régional de produits agricoles¹ visait principalement à appréhender l'ampleur, le fonctionnement et les déterminants des différents flux qui composent ce commerce.

La démarche d'ensemble a consisté à combiner plusieurs approches (EGG, IGUE et COSTE, 1988) : enquêtes sur les principaux marchés périodiques des zones frontalières ; enquêtes auprès de quelques grands commerçants opérant à l'échelle de la sous-région ; recoupement, pour un même flux, des statistiques douanières publiées par les pays partenaires ; confrontation des données sur les importations (de céréales) extra-régionales fournies par les services nationaux et les organismes internationaux ; analyse des données sur les balances des paiements et sur la circulation de la monnaie fiduciaire².

Pour ce qui est de l'appréciation de l'ampleur du commerce régional, ces investigations ont abouti à des estimations plus fiables pour les flux de réexportation que pour le commerce de produits locaux, davantage "atomisé". Quel que soit le type de flux, il s'avère indispensable de recouper les différentes sources d'information quantitative (enquêtes, statistiques officielles,...) et, surtout, de connaître avec précision les circuits commerciaux qui correspondent aux flux régionaux, les acteurs qui animent ces circuits et les facteurs qui déterminent le sens et le volume des flux.

2.1.2. L'inventaire des politiques de commerce extérieur des céréales

A l'issue du colloque de Midello, il est apparu que l'approfondissement de la réflexion sur une politique régionale de protection des marchés céréaliers nécessitait une information plus précise et systématique dans deux domaines (GABAS, GIRI et METTETAL, 1987) :

- . les politiques économiques relatives aux échanges extérieurs de céréales, en appréhendant le plus précisément possible, d'une part, le degré de cohérence des politiques nationales entre elles et, d'autre part, l'écart entre ces politiques actuelles et l'objectif souhaité d'une certaine protection régionale.
- . les volumes importés par chaque pays, afin d'éclairer les contradictions qui se manifestent très souvent entre les sources internationales et les données nationales.

¹ Lorsqu'ils constituent une contrepartie aux flux de produits agricoles, les flux de produits manufacturés ont également été pris en compte.

² Les enquêtes sur les marchés frontaliers ont été réalisées par des étudiants en géographie (encadrés par leurs enseignants) de 7 pays de la région ; Jean-Loup AMSELLE (EHESS), Emmanuel GREGOIRE (CNRS), Agnès LAMBERT (IRAM), Dominique HARRE et Claude ARDITI ont étudié les stratégies des grands commerçants (respectivement au Mali, au Niger, au Sénégal et au Tchad) ; Olivier VALLEE a analysé les données monétaires (Bénin, Togo, Gambie et Sénégal).

C'est cette double carence d'informations systématiques que l'étude "Inventaires" a cherché à pallier. Les travaux ont été organisés en trois volets¹ :

- . Inventaire des politiques de commerce extérieur des céréales officiellement adoptées par chacun des 18 pays de la région ;
- . Inventaire des flux d'importation de céréales, à partir des données publiées par six sources internationales (FAO, CNUCED, USDA,...) ;
- . étude des interactions entre politiques de commerce extérieur et flux céréaliers pour un groupe de pays (Gambie, Mali, Mauritanie et Sénégal).

2.2. LES RESULTATS²

Les résultats peuvent être évalués en terme d'analyse des faits observés et en terme d'apports méthodologiques³.

2.2.1. Les résultats relatifs à la dynamique régionale observée

- Le commerce des céréales entre les pays d'Afrique de l'Ouest, qu'il concerne les productions locales ou les céréales du marché mondial, est important mais fluctuant. Lorsque l'on considère l'ensemble des produits agricoles et manufacturés (et les flux financiers), l'intégration régionale réalisée par les échanges est avancée.

- Les déterminants des échanges sont nombreux et leur distinction est délicate à établir. Pour apprécier leur poids respectif, il faut conduire une analyse par circuits (et par produits). Dans cette perspective, nous distinguons :

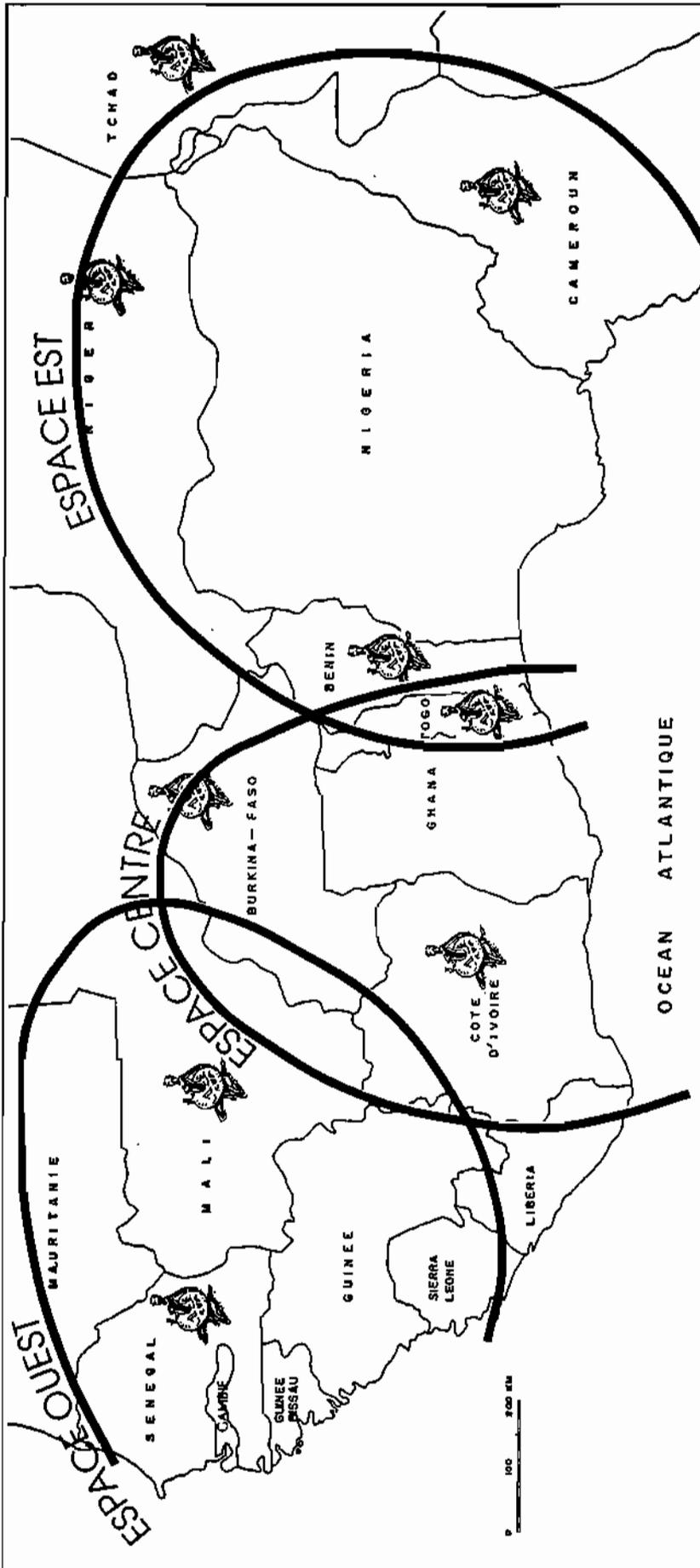
- * Les grands courants traditionnels d'échanges entre le Sahel et les pays côtiers, de bétail, de cola, et dans une moindre mesure, de poisson et de niébé ;
- * Le commerce frontalier, qui se prolonge parfois sur de plus longues distances, d'oignons et autres légumes, de fruits, de poisson séché, de céréales locales, d'igname et de gari ;

¹ L'équipe qui a réalisé cette étude était composée de : François-Xavier BARDE, Dramane COULIBALY, Patricia DIAZ CORVALAN, Johny EGG, Dominique HARRE, Jean-Pierre LEMELLE et Gilles METTETAL (avec l'appui de Rémy PHILIBERT et Pierre POUPARD pour le traitement des données).

² Les résultats de ces deux premières études sont présentés ensemble, car outre le fait qu'ils ont été conduits simultanément, ces travaux sont étroitement complémentaires.

³ Pour une présentation détaillée des résultats, voir en annexe la liste des publications relatives à ces deux études. Pour une présentation synthétique, voir notamment : EGG, GABAS ET LEMELLE, 1988 ; COUSSY, 1989 ; EGG, 1989.

SCHÉMATISATION DES SOUS-ESPACES RÉGIONAUX



RSA SOLAGRAL d'après cellule Echanges Régionaux-Cotonou

RÉSEAU STRATÉGIES ALIMENTAIRES

- * Les transferts d'un pays à l'autre des cultures d'exportation telles que l'arachide et le cacao, à la recherche du meilleur prix d'achat ;
- * Les réexportations de produits importés : riz, farine de blé, sucre, cubes maggi, concentré de tomates, lait condensé,...

- Aujourd'hui, les disparités de politiques économiques entre les Etats de la sous-région peuvent être considérées comme le principal déterminant (direct ou indirect) des échanges. Les disparités des politiques monétaires jouent un rôle majeur dans la stimulation des échanges régionaux (recherche de F.CFA par les commerçants des pays à monnaie non convertible).

- Les échanges transfrontaliers sont plus denses (1) autour de certains pôles de développement et (2) entre pays aux disparités de politiques économiques marquées (notamment entre pays de la zone franc et pays hors zone franc). On peut ainsi distinguer trois sous-espaces du point de vue des échanges régionaux :

- . le sous-espace Ouest qui, autour de la Guinée et du Sénégal, regroupe la Mauritanie, le Mali, la Gambie et la Guinée Bissau;
- . le sous-espace Centre formé de deux pôles côtiers, la Côte d'Ivoire et le Ghana, du Togo et de deux pays sahéliens enclavés, le Mali et le Burkina Faso;
- . le sous-espace Est marqué par l'emprise du Nigeria sur ses voisins (Niger, Bénin, Tchad, Cameroun).

- Dans ces sous-espaces, l'intégration par les échanges a rendu les politiques économiques des Etats en grande partie interdépendantes. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les politiques d'échanges extérieurs : lorsque les pays ont modifié leur politique de protection (Mali, Sénégal) ou prohibé les importations de céréales (Nigeria), les Etats voisins ont adapté leurs politiques pour tirer parti de la réexportation.

- Ces espaces régionaux sont largement ouverts sur le marché mondial, en raison de la faible efficacité des politiques nationales de maîtrise des importations et, surtout, de la multiplication des stratégies de réexportation (notamment de riz) des pays côtiers;

- Vues sous l'angle des disparités des politiques économiques, les frontières constituent un stimulant des échanges et l'on se trouve face au paradoxe suivant : les obstacles à l'intégration régionale organisée par les Etats (en particulier les différences de systèmes monétaires) sont les principaux facteurs d'une intégration régionale informelle par les échanges.

- Les politiques nationales de maîtrise des échanges extérieurs sont de plus en plus hétérogènes, notamment sous l'effet des programmes d'ajustement structurel, conçus pour l'essentiel dans un cadre strictement national.

- L'intégration par les marchés est le fait des réseaux marchands qui perpétuent les

traditions d'échanges à longue distance basées sur des solidarités socio-culturelles anciennes. Elle repose également sur les populations frontalières qui se sont adaptées à la partition de leur espace entre différents Etats.

- Les commerçants et l'Etat entretiennent apparemment des rapports conflictuels; en réalité, le secteur privé et le secteur étatique sont étroitement imbriqués.

2.2.2. Les résultats relatifs à l'approche de l'espace régional

- La mauvaise qualité des données sur les échanges intra-régionaux est un réel obstacle à l'analyse des faits et à la définition des politiques.

- La faiblesse de l'information disponible s'explique par la prépondérance des circuits "parallèles" dans les échanges transfrontaliers.

- Dans la pratique, la distinction entre transactions officielles, parallèles et clandestines est difficile à opérer. Très souvent, des transactions de différentes nature se combinent au long d'un même circuit.

- L'imbrication des différents types de flux rend difficile l'estimation du commerce régional et aucune méthode ne permet à elle seule d'obtenir des résultats satisfaisants.

- L'un des principaux écueils à l'analyse des politiques économiques extérieures réside dans le fait que l'on ne peut pas opposer directement les intérêts de l'Etat à celui des commerçants.

- Les échanges agricoles intra-régionaux ont souvent pour contrepartie des produits manufacturés. En conséquence, les effets de politiques régionales limitées aux céréales sont difficiles à prévoir.

Finalement, les principaux résultats de cette première phase des travaux peuvent être résumés en trois points :

1. La mise en évidence de l'existence d'une intégration régionale de fait (au travers des échanges informels) confirme, si besoin était, la nécessité d'une réflexion et de propositions à l'échelle régionale.
2. Les analyses et les propositions régionales doivent prendre en compte, le fait que les politiques réellement appliquées sont le résultat d'interactions complexes entre l'Etat et les autres acteurs, entre les différentes interventions de l'Etat (souvent contradictoires entre elles) et entre les différents pays d'un sous-espace.
3. Les rapports entre la sphère de la production et celle du commerce sont éclairés sous un angle différent de celui habituellement adopté :
 - . le dynamisme et la capacité d'adaptation des commerçants, souvent ignorés

jusqu'alors par les responsables politiques ouest-africains et par certaines agences de coopération, se manifestent avec force à l'issue de ces travaux ;

- . simultanément, il apparaît que la libéralisation des échanges (extérieurs et intérieurs), ne parvient pas jusqu'à présent, à provoquer une croissance significative de la production agricole globale et de celle qui est commercialisée.

2.3. LES IMPLICATIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX

La principale implication de cette première phase a été de proposer une approche de la question régionale par sous-espace (tant pour la poursuite du diagnostic que pour la formulation de propositions). Nous avons défini les sous-espaces comme des zones où la concertation entre les différents partenaires est nécessaire (pour l'harmonisation des politiques) et plus facile qu'ailleurs (car les pays sont déjà liés entre eux par un tissu d'échanges). Cette définition d'espaces de concertation est bien sûr fonction des objectifs recherchés; il n'est donc pas exclu que la zone soit à élargir pour répondre à d'autres préoccupations. Cette approche par sous-espaces est complémentaire d'initiatives politiques qui, nécessairement, portent sur des ensembles géographiques plus vastes.

D'autre part, les interdépendances entre des politiques nationales de plus en plus hétérogènes, l'imbrication, dans chaque pays, des actions de l'Etat et des stratégies des grands commerçants ont mis en relief la nécessité d'une réflexion spécifique à propos de l'harmonisation régionale des politiques économiques nationales.

Si ces premiers travaux ont contribué à mettre en lumière la validité (souvent sous-estimée jusque là) du commerce régional, ils ont également montré que cette dynamique est aujourd'hui peu favorable à la mise en valeur des ressources agricoles de la région. En effet, pour les céréales tout au moins, ce commerce repose majoritairement sur les produits importés du marché mondial.

A quelles conditions serait-il possible que ce dynamisme commercial soit un facteur de développement des productions agricoles de la région ? Cette question a constitué le point de départ de la définition de la phase suivante des travaux.

III. POLITIQUES AGRICOLES ET ESPACES REGIONAUX

L'achèvement des enquêtes et études de notre équipe sur le commerce régional a coïncidé avec un regain d'intérêt, en Afrique de l'Ouest et dans les agences de coopération, pour la question de l'intégration régionale. Si ce renouveau repose sur les motivations traditionnelles de l'intégration régionale (morcellement politique de l'Afrique, nécessité d'économies d'échelle et d'une mise en valeur des complémentarités entre les différentes zones,...), il résulte également des limites d'une approche strictement nationale des P.A.S. et des difficultés d'application de politiques nationales de protection (COUSSY, 1991).

Le CILSS et le Club du sahel, qui ont contribué à ce mouvement d'idées, ont cherché à

renforcer leurs activités dans le domaine de la coopération régionale en mettant sur pied un programme "espace régionaux". Celui-ci s'est traduit par un ensemble d'études, de forums régionaux et de processus (formels et informels) de concertations entre administrations nationales et entre bailleurs de fonds. C'est dans ce cadre que se situe l'étude "échanges, politiques agricoles et dynamiques des espaces régionaux" réalisée par notre équipe d'août 1989 à décembre 1991.

3.1. LES OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude était *"de fournir des informations et des analyses nécessaires à la réflexion sur la mise en oeuvre de politiques régionales en Afrique de l'Ouest, qui permettent le développement des agricultures face à la concurrence accrue du marché mondial. Dans ce but, le programme se fixe trois objectifs spécifiques :*

- a) Elaborer des outils d'observation et d'analyse des échanges de produits agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de la région.*
- b) Approfondir l'analyse du fonctionnement réel des espaces régionaux, pour être en mesure d'évaluer l'impact de propositions de politiques économiques régionales.*
- c) Renforcer une dynamique de travail associant des équipes universitaires africaines" (INRA-IRAM-UNB, 1989).*

Pour atteindre ces objectifs, les travaux ont été conduits à deux niveaux :

- . à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (plus le Cameroun et le Tchad), en cherchant à réunir pour chaque pays des informations comparables, nécessaires à la réflexion globale sur la coopération régionale ;
- . à l'échelle de chaque sous-espace, en cherchant :
 - d'une part, à appréhender avec précision les interactions entre les interventions des Etats et les pratiques des différentes catégories d'acteurs (producteurs, consommateurs, commerçants,...) ;
 - d'autre part, à apprécier les conditions de développement des productions agricoles de la région afin de cerner les potentialités de croissance d'un marché régional moins soumis à la concurrence du marché mondial.

3.2. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le programme initial, d'une durée de trois ans, prévoyait l'étude d'un sous-espace par année. Il a été notablement modifié au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

- * dans le sous-espace Ouest, les enquêtes de terrain ont eu lieu de décembre 1989

à octobre 1990. La synthèse des travaux a été réalisée de septembre 1990 à avril 1991. Les principaux résultats ont été présentés et discutés lors d'une rencontre régionale CILSS / Club du Sahel organisée à Bamako en mai 1991.

- * dans le sous-espace Est, les enquêtes ont démarré en septembre 1990 et se sont terminées début 1992. La publication du rapport de synthèse est prévu pour début 1993 et sera suivie d'une rencontre régionale.
- * les travaux prévus dans le sous-espace Centre n'ont pas été réalisés en raison de la conjonction de plusieurs facteurs: allongement de la durée des travaux sur le sous-espace Ouest ; diminution du budget initial (et de la durée de l'étude) ; difficultés de notre équipe et des commanditaires du travail à assurer des interventions dans plusieurs zones à la fois; initiatives d'autres équipes de recherche pour conduire des études sur cette zone¹.

Parallèlement aux études par sous-espaces, trois axes de travail ont été mis en oeuvre à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest :

- analyse de l'évolution des importations (commerciales et aide alimentaire) de céréales, de 1970 à 1989 ;
- synthèse des données sur les prix, en relation avec le programme de J.P. Minvielle, chercheur à l'ORSTOM ;
- inventaire régional des principales interventions des Etats pour la régulation et la protection des marchés céréaliers : après l'élaboration de grilles d'analyse des politiques qui concernaient l'ensemble des 18 pays, le recueil des informations et leur analyse ont été effectués pour le sous-espace Ouest, puis pour le sous-espace Est.

Les enquêtes dans le sous-espace Ouest, ont été complétées par une synthèse bibliographique (réalisée à la demande de la C.C.C.E.) sur les coûts de production et de transformation des filières rizicoles au Mali, au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie.

3.3. LA METHODE

Dans chacun des deux sous-espaces étudiés, nous avons cherché à réaliser un diagnostic du fonctionnement réel de ces zones, selon une démarche différente d'une simple juxtaposition d'analyses nationales.

Dans le sous-espace Ouest, la recherche a été centrée sur les céréales, principal produit agricole et alimentaire de la zone pour lequel la question de la concurrence entre productions locales et importations se pose avec force. Outre une actualisation (et un

¹ En particulier le programme de recherche sur la sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest, qui réunit des équipes du Burkina Faso, du Ghana et des Pays-Bas.

approfondissement) de l'étude des flux régionaux, nous avons cherché à appréhender les politiques de régulation des marchés céréaliers qui sont effectivement mises en oeuvre. Les travaux de la phase précédente ont mis en lumière que ces politiques sont le résultat des interactions entre les interventions de l'Etat et les stratégies des agents économiques, en particulier les grands commerçants.

Sur cette base, la démarche employée a comporté trois étapes¹ : le recueil et le traitement des informations relatives aux prix et aux coûts ; l'étude du comportement de certains agents économiques ; enfin, une synthèse de ces observations réalisée à travers l'analyse comparative des politiques céréalières des pays du sous-espace².

Les éléments réunis au travers de ce diagnostic devaient aboutir à la définition de propositions précises de politique régionale, dont les impacts auraient été testés en construisant plusieurs "scénarios". Face à la difficulté de définir ces scénarios (J. Coussy, 1990), le diagnostic a été utilisé pour comparer les effets d'options simples (et contrastées les unes par rapport aux autres) de politique économique extérieure (Coussy et Hibou, 1991).

Parallèlement à la réalisation de ces travaux, le Club du Sahel a demandé à l'AIIRD (bureau d'études américain) d'étudier les "avantages comparatifs" des productions céréalières du sous-espace à partir de la méthode des coûts en ressources internes (C.R.I.). Ces études menées simultanément sur une même zone dans le cadre d'un programme commun ont favorisé de nombreuses discussions entre notre équipe et celle de l'AIIRD, en particulier sur les méthodes de calcul des "avantages comparatifs" (Hibou, 1992) et sur l'élaboration de "scénarios" de politique économique (Egg et Hibou, 1991)³.

Dans le sous-espace Est, nous sommes partis du constat que l'évolution économique du Nigeria a une influence forte, voire déterminante, sur l'économie des pays voisins. Dans ce contexte, l'objectif du diagnostic est d'analyser l'impact des échanges avec le Nigeria sur la sécurité alimentaire et l'agriculture/élevage du Bénin, du Niger, du Cameroun et du

¹ Pour une présentation plus détaillée de la méthode mise en oeuvre dans le sous-espace Ouest, voir ci-dessous le texte de J. COSTE, J. EGG et A. LAMBERT.

² Le traitement des données sur l'évolution de la production et des importations de céréales a été réalisé par Joanna KATELBACH (IRAM), avec l'appui de Rémy PHILIBERT (IRAM). La synthèse de l'étude des échanges régionaux et des stratégies des commerçants a été effectuée par Agnès LAMBERT (IRAM), à partir d'enquêtes réalisées au Mali (Dramane BAGAYOKO), en Guinée (Joy SAMAKE et Abdoulaye DIALLO), en Guinée Bissau (Rui RIBEIRO), en Gambie (Ken JOHM et Ebrima SALL) et au Sénégal (Mamadou SY et Massany SAKHO). Dominique GENTIL (IRAM) a caractérisé les pratiques des producteurs à partir des enquêtes de Bakary COULIBALY et Ousmane COULIBALY (IER) au Mali et celles de Jérôme LOMBARD au Sénégal. Nicolas BRICAS (CIRAD-SAR) a synthétisé les travaux disponibles sur les comportements des consommateurs et ceux des transformateurs de céréales. Patricia DIAZ-CORVALAN (IRAM) a effectué un travail similaire pour les transporteurs. Benoît DAVIRON (SOLAGRAL) a analysé les stratégies des exportateurs de céréales qui approvisionnent l'Afrique de l'Ouest. Béatrice HIBOU (EHSS et CERED-LAREA) a réalisé l'analyse comparative des politiques céréalières ; pour la Mauritanie, cette comparaison s'est appuyé sur le travail spécifique réalisé par Hamada OULD DIDI. La dimension monétaire et bancaire des échanges régionaux a été étudiée par Olivier VALLEE. Jean COUSSY (EHSS) et Béatrice HIBOU ont comparé les effets sur le secteur céréalier de plusieurs variantes de politique économique extérieure.

³ Le dialogue entre les deux équipes a été grandement facilité par l'installation dans les locaux de l'IRAM (durant 18 mois) d'Abdoul BARRY, chargé d'études de l'AIIRD qui a évalué les coûts en ressources internes de plusieurs productions agricoles de trois pays du sous-espace Ouest.

Tchad.

La problématique est donc ici plus centrée et plus précise que dans le sous-espace Ouest. De plus, notre connaissance des échanges dans cette zone est meilleure et plus ancienne (surtout pour ce qui concerne le commerce Bénin-Nigeria et Niger-Nigeria), ce qui permet de raisonner sur une période plus longue. Enfin, bien que les céréales jouent un rôle important dans le commerce régional, de nombreux autres produits interviennent dans la dynamique régionale.

La méthode mise en oeuvre dans ce sous-espace consiste à périodiser les échanges frontaliers et régionaux de chacun des pays avec le Nigeria, en fonction de l'évolution des principaux déterminants de ces échanges. A cet effet, des enquêtes sont réalisées (de manière non simultanée) auprès des réseaux marchands et dans certaines zones frontalières. Elles sont complétées de synthèses des travaux antérieurs, en particulier pour les échanges Bénin-Nigeria et Niger-Nigeria. L'évolution récente de l'agriculture nigériane fait l'objet d'investigations spécifiques¹.

3.4. LES RESULTATS

Les résultats présentés succinctement dans cette partie correspondent uniquement aux travaux conduits dans le sous-espace Ouest. Ils sont regroupés en trois thèmes :

- la dynamique régionale actuelle, telle qu'elle apparaît à l'issue de ces travaux ;
- les propositions de politique régionale que l'on peut formuler sur la base du diagnostic de la situation actuelle ;
- les propositions de politiques céréalières nationales qui résultent également du diagnostic.

3.4.1. La dynamique régionale actuelle

Le premier résultat, est la confirmation des conclusions des travaux précédents : une intégration par les marchés existe de fait dans le sous-espace et les politiques économiques sont en grande partie interdépendantes. Les autres résultats sont présentés très synthétiquement ci-dessous² :

¹ La dynamique des échanges entre le Cameroun et le Nigeria a été étudiée par Jean ENGOLA OYEP (ISH, Yaoundé) et Dominique HARRE (IRAM). L'analyse des relations entre le Niger et le Nigeria a été conduite par une équipe coordonnée par Johnny EGG et composée de : Chako CHERIF, Emmanuel GREGOIRE, Harouna KORE, Mouotar MAMADOU, Daniel MARTINET, Dominique MAS, David NAUDET et Bio Goura SOULE. John IGUE a synthétisé l'évolution des échanges de produits agricoles entre le Bénin et ses voisins. L'évolution récente de l'agriculture nigériane a été étudiée par Alix Servais AFOUDA et Bio Goura SOULE.

² Pour une présentation plus développée de ces résultats, voir COSTE et EGG (coord.), 1991, pp. 191-212.

a. L'intégration actuelle par les échanges n'est pas inspirée par la volonté de coopération régionale des Etats.

Au contraire des grands commerçants qui opèrent de longue date sur une base régionale, les Etats restreignent leurs interventions au cadre délimité par les frontières nationales. Privilégiant les relations avec les bailleurs de fonds et le marché mondial, ils n'ont de ce fait pas de réelle vision régionale et n'ont pas fondamentalement intérêt à l'intégration régionale.

Malgré la généralisation des programmes d'ajustement structurel, la disparité des politiques céréalières ne s'est pas réduite au cours des dernières années (Hibou, 1990). Dans chaque pays, il existe un écart important entre la politique affichée (c'est à dire les objectifs officiels du gouvernement et les mesures réglementaires) et la politique effectivement mise en oeuvre. La seconde se distingue de la première par un faible degré d'application des mesures annoncées (par exemple, les importations sont enregistrées, mais les taxes ne sont que partiellement perçues) et/ou un taux élevé de contournement de la législation (les denrées sont importées en fraude). Les interactions qui se nouent entre les politiques à l'échelle régionale renforcent ce décalage.

Du point de vue des échanges, la dynamique régionale impulsée par les Etats se définit par la négative : les incitations au commerce régional sont faibles ou négatives ; par contre, la disparité des politiques économiques des Etats stimule les échanges.

b. La dynamique régionale actuelle n'est pas favorable au développement de la production

Pour ce qui concerne les céréales, mais aussi plusieurs autres produits agricoles, les échanges régionaux portent davantage sur des produits importés que sur des produits locaux (en raison de l'importance des flux de réexportation). De ce fait, les échanges ne valorisent pas les complémentarités régionales entre pays du Sahel et pays côtiers.

La plupart des pays de la région connaissent un déficit céréalier qui doit être comblé par des importations. Mais à l'heure actuelle, ce ne sont pas seulement ces déficits "objectifs" qui déterminent les achats sur le marché mondial : les écarts entre les cours mondiaux et les prix des céréales sur les marchés intérieurs sont une source de profits substantiels que les oligopoles marchands ont transformé en rente de situation avec l'appui de certains responsables des appareils d'Etat. De ce fait, la dynamique régionale actuelle est basée sur l'accumulation commerciale et sur des situations de rente.

Cette préférence à l'importation hypothèque le développement des productions régionales. A travers leurs effets sur le niveau des prix, les volumes commercialisés et les habitudes de consommation, les importations restreignent les possibilités de rémunération des producteurs et des transformateurs de céréales de la région. La dynamique régionale actuelle renforce donc les blocages qui pèsent sur la croissance de la production et sur sa mise en marché.

Le manque de soutien des filières céréalières locales ne se traduit pas pour autant par des gains substantiels pour les consommateurs et les États : les premiers doivent souvent faire face à des prix assez élevés ou instables des céréales, alors que les recettes publiques générées par les importations de ces denrées sont au total assez faibles.

c. Les intérêts pour le maintien de la dynamique régionale actuelle sont en réalité prépondérants

Dans le cas du sous-espace Ouest, le scénario d'évolution tendancielle se traduirait par un approfondissement du fossé entre la dynamique de la demande et celle de la production céréalière. La croissance des importations qui en découle est certes incompatible avec les ressources en devises des pays concernés, mais plusieurs raisons permettent de penser que l'aide extérieure continuera à combler les déficits extérieurs.

Dans chaque pays et à l'échelle régionale, la situation actuelle est le résultat d'un compromis entre les intérêts des différents agents économiques, essentiellement ceux qui ont un poids économique et politique important : les grands commerçants, les membres influents des administrations, les agences de coopération et les exportateurs des pays développés, ainsi que, dans une moindre mesure aujourd'hui, les consommateurs.

Du point de vue économique, cet équilibre d'intérêts s'écarte évidemment de l'optimum, mais considéré sous l'angle de la régulation d'intérêts sociaux, politiques et économique différents, il permet de gérer les tensions et de tirer parti des situations de rente. En particulier, il permet que les politiques effectivement appliquées soient plus souples (notamment par le biais des échanges informels) que les politiques "affichées" (qui sont négociées avec les bailleurs de fonds). De ce fait, les principaux acteurs n'ont pas intérêt à de grandes modifications de ce compromis, caractérisé notamment par une situation de non coopération régionale (Coussy et Hibou, 1991).

3.4.2. Renouveler l'approche de la coopération régionale¹

a. L'intégration régionale, un débat mal posé ?

Nombre de dirigeants africains prennent la construction européenne comme modèle de sortie de crise ; or il faut bien reconnaître qu'aucune des conditions qui ont permis l'intégration européenne ne sont actuellement réunies en Afrique. En effet, comment parler d'intégration régionale alors que :

- le secteur agro-alimentaire se caractérise par une production faiblement commercialisée, des marchés étroits et peu concurrentiels, une productivité des filières locales (production, transformation, stockage, transport) qui demeure insuffisante et, enfin, par une faible intégration économique des territoires nationaux.

¹ Pour un développement des éléments exposés ici, voir : EGG, IGUE et COSTE, 1991.

- l'espace régional, dominé par les flux d'import/réexportation et marqué par la persistance de la disparité des politiques économiques, s'avère peu propice aux investissements dans la production et à la valorisation des complémentarités.
- les Etats, dont les modes de gestion sont en crise, se préoccupent davantage de la gestion des équilibres socio-économiques internes que de coopération régionale.

Les objectifs des modèles d'intégration régionale sont donc très éloignés de la réalité actuelle des économies ouest-africaines. Ce décalage conduit à des impasses lorsqu'il s'agit de traduire l'objectif d'intégration régionale par des actions concrètes.

b. des actions diversifiées pour répondre aux différentes dimensions de la coopération régionale

Les actions de coopération régionale pensées jusqu'ici en termes d'intégration globale ne sont pas adaptées à la réalité des sous-espaces et aux besoins des opérateurs. Elles sont restées focalisées sur une approche englobante et normative (référence à l'uniformisation), privilégiant les espaces des Etats-Nations, la réglementation et les organisations multilatérales. Or, les Etats maîtrisent mal leur espace d'intervention, nombre d'organisations régionales sont devenues des freins à l'intégration et la réglementation n'est pas le principal obstacle rencontré par les opérateurs.

Faut-il pour autant rejeter toute action régionale? Certainement pas, car la situation de non coopération, caractéristique de la dynamique régionale actuelle, conduit à un scénario de dépendance assistée croissante. La coopération régionale sera donc un facteur déterminant d'une croissance soutenue du secteur agro-alimentaire (et donc de l'économie générale) de la sous-région, si elle parvient à combiner :

1) Des actions visant à réduire les effets négatifs de la dynamique régionale actuelle.

Dans le secteur céréalier, le principal phénomène régional néfaste au développement de l'agriculture est celui des réexportations. Les disparités de politique économique constituant le principal stimulant de ces flux, une harmonisation des politiques s'avère nécessaire (HIBOU, 1991).

Cette harmonisation doit rechercher simultanément une libéralisation maîtrisée des marchés internes et une certaine protection à l'égard des denrées importées. Cependant, la protection n'a de sens que si elle est accompagnée d'efforts réels en faveur de l'amélioration des filières locales.

Le dialogue sur les politiques ne peut se fixer comme objectif leur uniformisation, car les logiques spécifiques à chaque pays sont trop dissemblables. Pour contourner cet obstacle, sur lequel ont achoppé la plupart des initiatives des organisations régionales, il faut rechercher une harmonisation des politiques à l'échelle de groupes restreints de pays, en commençant éventuellement par des dialogues bilatéraux.

2) Des actions permettant un élargissement des débouchés de la production et, ainsi, une valorisation des complémentarités au sein de la région.

Pour être efficaces, les actions en faveur d'une intensification du commerce régional doivent se focaliser sur des zones plus restreintes qu'actuellement : les bassins de production disposant d'un potentiel important et susceptibles de répondre à une partie de la demande existant dans les centres de consommation d'un pays voisin¹. Il s'agit alors de stimuler le tissu des échanges frontaliers et le commerce régional à plus longue distance par des projets "filiales" ou "développement rural intégré" transfrontaliers.

Ces projets transfrontaliers doivent contribuer à renforcer le poids économique des agents impliqués dans les filières de produits locaux: producteurs, transformateurs, ... Au-delà de l'action des projets proprement dite, il s'agit de renforcer la capacité d'intervention dans les débats de politique économique des acteurs qui ont le plus intérêt à un processus régional fondé sur le développement des complémentarités.

3) Des actions permettant des économies d'échelle (et rendant ainsi plus efficaces les investissements publics): recherche, formation, échanges d'expériences, ...

L'enjeu est donc de recentrer la coopération régionale sur des objectifs plus réalistes et plus adaptés aux besoins actuels des populations concernées. Les actions doivent chercher à infléchir la dynamique actuelle dans un sens plus favorable à la production et se donner l'intégration des économies de la région comme un objectif de plus long terme.

c. Les implications pour les agences de coopération

Les agences de coopération peuvent exercer une action non négligeable pour réduire les nuisances exercées par la disparité actuelle des politiques, dans la mesure où elles jouent un rôle important dans l'orientation des politiques économiques en Afrique de l'Ouest.

L'harmonisation des politiques des pays ouest-africains doit commencer par l'harmonisation des politiques de coopération des pays du nord. La concertation entre les agences de coopération à propos de leurs actions régionales doit être intensifiée. Dans cette perspective, le concept de sous-espace nous semble particulièrement bien adapté, car il garantit que le dialogue porte sur des problèmes concrets d'intérêt commun. Afin de renforcer les démarches de dialogue entre pays des sous-espaces, il importe que cette concertation soit décentralisée et que des contacts étroits se nouent entre les représentants locaux des agences afin d'examiner de près la cohérence des actions².

¹ Dans le sous-espace Ouest, on peut citer les bassins de production suivants : Sud du Mali (pour l'approvisionnement de la Côte d'Ivoire); Guinée Forestière (pour la Côte d'Ivoire); Ouest du Mali (pour le Sénégal); Centre et Sud du Mali (pour la Mauritanie).

² La Coopération Française a engagé une démarche de ce type en organisant, à Conakry en octobre 1991, un séminaire de coopérants (Caisse Centrale et Ministère) travaillant dans les pays du sous-espace Ouest dans le domaine des politiques céréalières.

L'appui aux actions d'élargissement des marchés et de valorisation des complémentarités se heurte à l'inadaptation des outils dont disposent les agences de coopération pour traduire dans les actes leurs réflexions régionales. En effet, elles recourent prioritairement au cadre des organisations régionales, alors que l'efficacité de celles-ci est remise en cause et que les besoins sont au niveau de la coopération bi ou multilatérale entre acteurs publics, coopératifs ou privés. Les agences ont donc à mettre en oeuvre de nouvelles formes d'intervention¹.

3.4.3. Mettre en oeuvre des politiques nationales plus favorables au développement du potentiel agricole de la région

Les actions de coopération régionale esquissées précédemment n'auront d'efficacité que si elles sont combinées à des actions nationales poursuivant le même objectif de développement de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire.

Les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux du sous-espace Ouest (que nous avons davantage étudié sur ce thème), disposent d'un potentiel d'augmentation de la production céréalière qui n'est pas négligeable². Les facteurs qui expliquent la faible valorisation, voire dans certains cas, la détérioration, de ce potentiel relèvent de plusieurs domaines. Sur la base des travaux que nous avons réalisés, il nous semble que l'environnement économique de la production joue actuellement un rôle déterminant. En particulier, du fait de l'investissement préférentiel des opérateurs commerciaux dans les circuits d'importation, le commerce de produits locaux est peu stimulé et il n'y a pas d'incitation à l'amélioration de l'efficacité de la transformation de ces produits, ni à l'intensification de la production.

Dans ce contexte, plusieurs pistes d'actions nationales peuvent être identifiées, afin de parvenir à une meilleure productivité des filières cérésières, qui seule peut réconcilier, à terme, les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs.

a. Abaissement des coûts de transformation et de commercialisation et amélioration de la qualité des produits

Les possibilités d'abaisser les coûts au sein des filières de transformation et de commercialisation des céréales locales sont nombreuses. Dans une première approche, on rappellera les gains possibles dans la transformation du riz (notamment par l'abaissement des coûts au niveau des rizeries industrielles et la diffusion d'unités de petite dimension) et dans le transport.

L'augmentation des capacités de transformation de céréales "sèches" (mil, maïs et sorgho) s'avère indispensable pour lever l'un des goulets d'étranglement du développement de ces

¹ Par exemple, comment financer une opération portant conjointement sur les filières agricoles de Haute Guinée et de Mali Sud sans créer une nouvelle organisation régionale ?

² Voir les estimations de D. Gentil sur les possibilités de croissance de la production céréalière dans le sous-espace Ouest d'ici 10 ans in : Coste et Egg (coord.), 1991, pp. 205-207.

filières. Il est cependant nécessaire qu'elle s'inscrive dans une dynamique globale d'amélioration de la qualité des produits¹ et de meilleure adaptation de celle-ci à l'évolution de la demande des consommateurs (produits mieux adaptés aux conditions de vie urbaine et à la revendication des femmes d'alléger le travail domestique).

b. Amélioration de la fluidité des marchés²

Actuellement, l'offre de céréales locales est marquée par son irrégularité. Il reste toujours difficile pour les consommateurs, et encore plus pour les entreprises de transformation, de s'assurer un approvisionnement en céréales locales de façon régulière. Il faut donc encourager une meilleure insertion dans le marché des régions excédentaires, ou potentiellement excédentaire, en céréales locales. Cela suppose des actions de différentes natures :

- . Amélioration des voies de communication et des systèmes de transport.
- . Amélioration de la situation de trésorerie des producteurs, afin d'éviter des ventes massives à bas prix juste après la récolte ; ceci implique: la mise en place de formules de crédit adaptées ; le paiement rapide des produits d'exportation (dans des régions tel que Mali Sud) ; le report de la date de paiement des impôts ; ...
- . Renforcement du stockage décentralisé, par le biais des banques de céréales mais aussi au niveau des commerçants.
- . Mise en place, ou amélioration (pour les pays où ils existent déjà) de systèmes d'information portant sur les disponibilités, les demandes, les qualités et les prix des céréales ainsi que sur les politiques.

c. Mise en place de mécanismes de financement adaptés

Le financement de l'amélioration de la transformation, du stockage, des transports et de la commercialisation implique un recours accru au système bancaire. Or dans tous les pays, les banques commerciales se sont peu intéressées jusqu'ici au secteur rural, dont elles connaissent mal les opérateurs et redoutent le caractère atomisé. Si l'on veut accroître la concurrence sur le marché et pallier le retrait du secteur public, il est indispensable que des formules adaptées à la spécificité des besoins du secteur rural soient mises en place.

Cette politique de financement doit notamment permettre de renforcer le rôle dans le marché d'organisations inter-villageoises et de grossistes de dimension moyenne afin de

¹ La capacité des céréales importées à offrir une qualité homogène et constante est, en effet, un de leurs atouts.

² Pour partie, les propositions présentées dans ce paragraphe s'appuient sur une note de travail de D. Gentil ("note complémentaire sur la régulation", 3 p., juin 1991).

limiter le fonctionnement oligopolistique actuel des marchés céréaliers. A l'importation, il est nécessaire de parvenir à un contrôle plus fort de la distribution du crédit et de l'allocation de devises afin d'écartier les importateurs qui réalisent ces opérations uniquement parce qu'ils disposent d'un accès privilégié aux financements, au profit des commerçants qui sont impliqués à la fois dans le commerce de céréales locales et dans celui de céréales importées.

Etant donné la configuration actuelle des rapports de forces socio-politiques dans les pays de la région, ces différentes actions doivent concourir à renforcer la capacité d'intervention, dans la définition de la politique agricole et dans le fonctionnement du marché, des producteurs et des transformateurs, acteurs qui ont le plus intérêt à l'amélioration de l'efficacité des filières locales.

IV. PREMIER BILAN

A l'heure actuelle, il est difficile de conclure de manière définitive ce premier bilan de nos travaux. Les réflexions qui suivent visent en premier lieu à susciter réactions et commentaires afin d'en permettre l'approfondissement ultérieur.

4.1. LES OBJECTIFS DE DEPART

La démarche qui nous a animé dans ces travaux a été la recherche d'un "juste" équilibre entre une production scientifique et la satisfaction d'une demande opérationnelle des décideurs.

La production scientifique implique de bien observer les faits, d'adopter une méthodologie adéquate et de l'appliquer avec rigueur. Elle inclut des objectifs de formation, en partant de l'idée que ces travaux doivent être poursuivis et approfondis par des chercheurs nationaux (ce qui différencie la recherche des études ponctuelles). Elle doit rester ouverte et donner lieu à des débats avec d'autres chercheurs. Elle doit pour cela faire l'objet d'une diffusion à travers des colloques et des publications scientifiques.

Répondre à la demande des décideurs implique une organisation particulière. Il faut être à l'écoute de leurs besoins qui évoluent rapidement, produire des notes et rapports périodiques pour alimenter leur réflexion et s'inscrire dans un dispositif qui garantisse que l'information leur parvienne.

Ces deux démarches ne sont pas de même nature et suivent des rythmes différents. Pourtant, il est nécessaire de les concilier : que serait la recherche, en particulier celle sur les politiques économiques, si elle ne se fixait pas pour objectif d'avoir un impact sur les décideurs ?

Partant de cette conception, nous avons fixé 3 objectifs à notre démarche:

- constituer un dispositif de recherche pluridisciplinaire basé sur un travail de terrain

des nationaux ;

- sensibiliser les chercheurs africains à la problématique des échanges régionaux et former des étudiants ;
- organiser le travail de manière à avoir un impact sur les décideurs.

A ces objectifs de départ s'en est rapidement ajouté un autre : nouer des collaborations avec des équipes extérieures, notamment américaines et européennes, afin de mieux connaître leurs pratiques et les méthodes qu'elles utilisent.

4.2. LES RESULTATS DE LA DEMARCHE MISE EN OEUVRE

4.2.1. L'approche pluridisciplinaire

Elle a été initiée par une collaboration entre un géographe (John Igue) et un économiste (Johny Egg) dans les premiers travaux sur les échanges frontaliers entre le Nigeria, le Bénin et le Niger. Ces travaux ont montré l'importance des flux non enregistrés par les douanes et ont mis en évidence que les échanges dits "parallèles" reposaient en fait sur une organisation très structurée de l'espace et des agents économiques. De cette expérience, nous avons tiré deux conclusions :

- face à la méconnaissance de ces phénomènes¹, il fallait donner la priorité à l'observation des faits ;
- pour ce faire, les géographes étaient mieux placés que les économistes, car ces derniers, conditionnés par des a priori théoriques ou obnubilés par la recherche de données pour nourrir le modèle, perdent souvent tout esprit d'observation lorsqu'il s'agit de s'aventurer hors des sentiers battus des statistiques existantes. De plus, les géographes introduisent "naturellement" une vision spatiale de l'organisation des échanges.

Pour atteindre notre objectif d'analyse fine du comportement des acteurs, nous avons poussé plus loin cette démarche en privilégiant la collaboration avec des chercheurs qui avaient déjà une connaissance approfondie de ces acteurs.

Ainsi, pour l'étude des commerçants, nous avons travaillé avec des socio-anthropologues qui avaient mené des enquêtes sur les réseaux marchands. L'idée était de provoquer une sorte de changement de plan par rapport à la vision économique du commerce et du marché: schématiquement, là où l'économiste regarde l'intégration des marchés par les prix, l'anthropologue voit les ramifications sociales des réseaux marchands.

¹ Cette méconnaissance concerne avant tout ceux qui travaillent dans le domaine de la macro-économie. Les observateurs des comportements des acteurs, tels que les anthropologues qui étudient les commerçants, connaissent ces phénomènes depuis longtemps.

Nous n'avions pas à ce moment là d'interprétation préparée, mais seulement la certitude que la logique de fonctionnement des commerçants serait mieux cernée par les anthropologues que par les économistes. Nous avons adopté ce principe pour l'analyse des pratiques des autres acteurs (producteurs dans la mise en marché, consommateurs,...) ainsi que dans l'analyse des politiques économiques.

Au lieu d'avoir un modèle d'interprétation générale à partir duquel on analyse le comportement des acteurs, nous avons adopté une méthode empirique qui consistait à partir des logiques de fonctionnement de chacun des acteurs pour construire une grille d'analyse. Cette méthode a l'avantage d'être plus ouverte et donc de laisser plus de chance à la "découverte", mais elle a l'inconvénient, comme on le verra, d'être plus difficile à manier dans la phase de synthèse.

Le bilan de l'utilisation, en parallèle, de plusieurs approches est riche du point de vue méthodologique. Cette démarche a permis à notre avis de cerner de manière pertinente le comportement des acteurs.

Mais elle est difficile à mettre en oeuvre dans une étude qui doit être réalisée dans un temps limité. Le croisement des approches (qui est le moment le plus intéressant de la démarche) demande du temps: il faut que les uns et les autres apprennent à se comprendre, de nouvelles questions sont posées qu'il faut résoudre, une synthèse doit être faite dans laquelle chacun doit pouvoir se retrouver.

4.2.2. L'équipe de travail

a. La constitution d'un réseau

Le dispositif de recherche qui a impliqué, à des titres divers, jusqu'à 35 chercheurs et étudiants d'équipes africaines et françaises, nécessitait de fonctionner en réseau.

Il s'agissait en premier lieu de fournir à chacun des participants une information sur l'état d'avancement des travaux. La circulation de l'information joue un rôle très important dans une étude à l'échelle régionale : basée sur l'intérêt mutuel des participants, elle permet de solidifier l'équipe de travail.

Faire fonctionner un réseau implique un gros travail de diffusion de rapports, notes d'étapes, compte-rendus de réunion. Cela nécessite aussi l'entretien permanent de relations bi et multi-latérales (on sait que les chercheurs ont un fonctionnement complexe fait d'enthousiasme, de susceptibilités, de craintes quant à l'utilisation de leurs résultats,...). Enfin, des séminaires de discussion des résultats et des méthodes doivent pouvoir être organisés à différentes étapes du travail pour assurer le débat et la cohésion du groupe.

Le travail en réseau est d'autant plus nécessaire que les équipes sont géographiquement dispersées et qu'elles mettent en oeuvre des approches différentes. Mais l'organisation de ce travail est une tâche lourde pour l'équipe de coordination. Dans la réalisation de cette

tâche, nous avons bénéficié de l'appui du Club du Sahel : fonctionnant lui-même, de façon très active, en réseau, il a pris en charge une partie de la diffusion de l'information (concernant les compte-rendus de réunions, les besoins des décideurs et les travaux des autres équipes) auprès de nos correspondants.

b. La construction de collaborations avec des équipes africaines

Dans le cadre de la première étude ("échanges frontaliers"), pour organiser les enquêtes sur les marchés frontaliers, nous nous sommes basés sur les professeurs de géographie de la sous-région, qui avaient l'avantage de se connaître suite à la tenue de plusieurs réunions régionales de géographes.

Dans 7 pays (sahéliens et côtiers), nous avons constitué des équipes de travail basées sur des étudiants en maîtrise (2 à 3 par pays) encadrés par des professeurs de l'Université. Les enquêtes étaient effectuées à 3 périodes de la campagne, chaque passage donnant lieu à un rapport critiqué par l'équipe de coordination.

Ce dispositif permet d'appuyer la formation d'étudiants africains et d'assurer la diffusion des résultats des travaux dans le milieu universitaire.

Cependant, il comporte aussi plusieurs contraintes :

- . Celles-ci tiennent tout d'abord à la particularité du thème de recherche : dans la plupart des pays, les équipes universitaires manquaient d'expérience de travail sur les marchés et n'avaient que rarement travaillé dans les zones frontalières. En général, elles n'ont pas pu réaliser le travail qui leur était demandé de l'autre côté de la frontière en raison des difficultés administratives rencontrées ou d'un manque d'initiative de leur part.

- . Si la plupart des étudiants enquêteurs ont fait de leur mieux sur le terrain, il est apparu que la méthode était difficile à appliquer car elle nécessitait une connaissance assez précise des marchés. De plus, par manque de moyens, les professeurs chargés de l'encadrement n'ont souvent pas pu faire les reconnaissances nécessaires pour adapter le questionnaire et ensuite suivre de près le travail des étudiants.

- . Il faut noter que la crise financière qui touche la plupart des universités de la région ne facilite pas l'organisation du travail de terrain. Dans la majorité des cas, il est risqué de financer les enquêtes par la voie normale, car les fonds sont absorbés par le budget général.

La méthode de travail que nous avons adoptée, qui consistait à fragmenter les enquêtes en plusieurs phases donnant chacune lieu à un rapport, a permis de suivre l'état d'avancement des travaux et de les réorienter si nécessaire. Elle a donné de bons résultats d'ensemble, mais elle a occasionné une lourde charge de travail pour l'équipe de coordination qui s'est exercée au détriment des tâches de synthèse.

Dans les pays où nous n'avons pas pu conclure d'accord avec des équipes universitaires, nous avons travaillé avec un bureau d'étude (qui employait des universitaires, Sierra Leone) ou avec des structures administratives (Gambie). Par ailleurs, nous avons confié des études à des socio-anthropologues français qui avaient déjà leur réseau de collaborateurs africains. L'équipe de coordination s'est, quant à elle, chargée lors des missions de supervision de la collecte des données macro-économiques et des premières études sur les politiques économiques.

Un séminaire de synthèse réunissant à Cotonou l'ensemble des responsables des enquêtes a permis de faire le bilan de ces premiers travaux (20 mois après leur lancement).

La deuxième phase des travaux (l'étude des "sous-espaces régionaux") a été organisée de manière sensiblement différente, en raison :

- des améliorations de la méthodologie que nous avons décidé au séminaire de Cotonou,
- des impératifs liés au travail sur un sous-espace: réaliser des enquêtes à la même période sur les différents pays.

Dans chaque pays, nous avons constitué des équipes ad hoc (remaniées par rapport aux précédentes dans un sens plus opérationnel) pour conduire des enquêtes à la fois sur les réseaux marchands (à partir d'un questionnaire identique) et les acteurs des zones frontalières.

Dans cette deuxième phase, nous n'avons donc pas privilégié systématiquement les relations avec les universités ; nous avons recherché les compétences existantes dans ce domaine en fonction d'un critère d'opérationnalité qui nous était imposé par les objectifs et le calendrier de l'étude.

Cette méthode nous a permis de mener des enquêtes sur les principaux acteurs du sous-espace ouest. Par contre, pour l'étude des politiques économiques, nous avons procédé autrement: le travail a été réalisé par un chercheur français avec l'appui de l'équipe de coordination. Les enquêtes ont été effectuées au moyen de missions dans les pays, mais l'essentiel du travail a consisté à croiser l'information sur les politiques et celles sur le comportement des acteurs.

Au total, cet ensemble d'études et de recherches a constitué le cadre d'une relation de partenariat relativement originale entre l'équipe béninoise animé par John Igue, l'IRAM et l'INRA de Montpellier. Ainsi, des étudiants géographes formés par J. Igue, sont venus effectuer un troisième cycle à Montpellier, en réalisant leurs travaux de terrain dans le cadre de nos programmes. Cette articulation recherche / formation / études (difficile à organiser d'un point de vue institutionnel) a été fructueuse : aujourd'hui, trois de ces étudiants ont créé avec John Igue un bureau d'études à Cotonou (le LARES). La collaboration entre les trois structures se poursuivra en 1992/93 dans le cadre du prolongement des études sur le Nigeria.

c. La confrontation des points de vue des chercheurs et des développeurs

Par rapport à l'ensemble des interventions de l'IRAM, les travaux conduits par l'équipe INRA-IRAM-UNB présentent une dimension "recherche" relativement importante.

Sur plusieurs thèmes, notamment l'étude des politiques céréalières, la collaboration entre des chercheurs disposant d'un acquis théorique et méthodologique important et des experts connaissant bien les réalités de terrain s'est avérée très féconde à la fois pour le diagnostic de la situation actuelle et pour l'élaboration de propositions.

Bien qu'il n'ait pas toujours été commode de conduire de front les différentes dimensions des travaux (rédaction de textes à caractère de recherche, production de résultats "rapides" attendus par les commanditaires des travaux, réalisation d'études de courte durée, ...), le bilan de la collaboration entre "développeurs" et chercheurs nous semble donc très positif.

4.2.3. Un effort particulier sur l'information économique de base

Une partie importante des travaux a consisté en l'accumulation et l'organisation de données de base (sur les importations, sur le commerce régional, sur les prix, ...). Cet effort particulier résulte des carences des données disponibles, de la nécessité de les recouper et également de la volonté de contribuer à une certaine transparence de l'information utilisée pour l'analyse afin que d'autres (notamment en Afrique) puissent en disposer facilement.

On pourrait penser qu'un tel travail d'accumulation de données est davantage du ressort d'une structure de recherche ou d'un institut statistique que d'un bureau d'études tel que l'IRAM. De fait, il n'est pas dans nos fonctions de construire et actualiser pendant plusieurs années des séries de données. Néanmoins, les travaux que nous avons conduits sur les échanges régionaux confirment que l'élaboration de l'information économique de base ne peut être en les mains des seuls spécialistes de la statistique. En effet, d'une part, l'information circule mal et, d'autre part, les Etats africains disposent de ressources limitées pour améliorer leurs dispositifs d'information économique. Dans ce contexte, il est essentiel que l'élaboration de l'information et sa valorisation résulte d'une collaboration étroite entre des statisticiens et des personnes connaissant bien les réalités de terrain¹.

¹ Par exemple, les moyens investis dans la réalisation d'une lourde enquête budget-consommation dont les résultats seront incertains (parce qu'il est difficile de former et encadrer une cohorte d'enquêteurs) seraient probablement plus utiles s'ils étaient affectés à des enquêtes plus ciblées correspondant aux questions clés qui se posent aux opérateurs engagés dans la transformation et la valorisation des céréales locales.

4.3. LES RELATIONS AVEC LES DECIDEURS ET L'IMPACT DES TRAVAUX

Les relations avec les responsables des politiques céréalières dans les pays d'Afrique de l'Ouest et dans les agences de coopération se sont nouées principalement à travers les activités du Club du Sahel et du CILSS. Elles ont également bénéficié de l'appui (plus épisodique) de la Coopération Française (ministère et Caisse Centrale) et se sont développées à travers les missions de l'équipe de coordination.

Les efforts importants que le Club du Sahel, en particulier, a consacré à ce dossier ont permis que la diffusion des résultats soit beaucoup plus large que la norme habituelle des travaux de recherche. La diffusion des résultats a également bénéficié de la forte implication du réseau "stratégies alimentaires" dans le programme "espaces régionaux", qui s'est traduite par l'élaboration d'un dossier pédagogique, l'organisation de plusieurs journées d'études en France et de deux séminaires de coopérants français en Afrique de l'Ouest¹. De ce fait, on peut considérer que ces travaux ont eu un réel impact sur les décideurs, même si cet impact reste difficile à cerner avec précision.

Les relations avec le Club du Sahel et le CILSS ont joué un rôle essentiel dans la conduite du programme de recherche. Par l'intermédiaire du Club principalement, qui se faisait l'écho des agences de coopération, les chercheurs étaient en relation directe avec la demande des décideurs. Certes celle-ci était rarement formulée avec précision, mais elle entretenait une pression permanente pour la production de résultats utiles au débat sur les politiques.

Il faut mentionner également le travail d'animation des décideurs dans le sous-espace ouest conduit par l'ECPDM² en relation avec le CILSS et le Club. Cette activité a joué un rôle important dans la diffusion des résultats des études et dans la sensibilisation des responsables sahéliens aux problèmes concrets de la coopération régionale.

L'impact des travaux sur les décideurs mérite une analyse approfondie dans le cadre du bilan des travaux, qui ne peut être qu'esquissée ici. Cet impact est difficile à cerner car de nombreux éléments ont contribué à façonner l'évolution de la réflexion sur les politiques céréalières et la coopération régionale. On peut néanmoins tenter de le "mesurer" grossièrement en confrontant les résultats des travaux au discours actuel des décideurs. En première approche, il nous semble que la conception de l'intégration régionale "globalisante", basée sur l'homogénéisation des politiques nationales avec un pouvoir fort donné aux organisations régionales, a aujourd'hui laissé la place à une conception plus souple et plus progressive, axée sur l'harmonisation des politiques nationales et le dialogue bi ou multilatéral.

¹ Séminaires de Ouagadougou (février 1990) et de Conakry (octobre 1991). Il faut également mentionner la réalisation par l'agence PERISCOOP de trois films vidéo sur le commerce régional en Afrique de l'Ouest, diffusés en Afrique par l'intermédiaire de C.F.I.

² Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement (Maastricht)

PRINCIPALES PUBLICATIONS DE L'EQUIPE INRA-IRAM-UNB¹

AMSELLE (J.L.) et GREGOIRE (E.), 1988.- Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux: les cas du Mali et du Niger-Nord-Nigeria.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 73p., juin.

BACH (D.), EGG (J.) et PHILIPPE (J.), 1988.- Le Nigeria, un pouvoir en puissance (sous la direction).- Paris : Editions Karthala, 290p.

CILSS, Club du Sahel - OCDE, 1987.- Actes du colloque de Mindello , 1 - 6 décembre 1986.- Paris, Ouagadougou.

COSTE (J.), 1989.- Esquisse des flux régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest.- Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé (Togo), 6 au 11 novembre, 15 p. + ann.

COSTE (J.), EGG (J.) et IGUE(J.), 1991.- Quelle approche de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest ? Réflexions à partir des travaux de l'équipe INRA-IRAM-UNB.- Paris : Club du Sahel/OCDE, novembre, 15p.

COSTE(J.), EGG (J.) (éd) et al., 1991.- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris : Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou : CILSS, 217p. + ann, avril.

COUSSY (J), 1989.- La description de l'espace régional existant en Afrique de l'Ouest. Méthodes résultats et éléments de scénarios d'évolution. In : CILSS/Club du Sahel, Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, pp. 147-155, avril.

COUSSY (J.), 1990.- L'espace régional céréalier : demandes de scénarios et besoins d'informations.- Document de travail, 9 p., juin.

COUSSY (J.) et HIBOU (B.),1991.- Variantes de politiques nationales des échanges extérieurs et marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest. Analyse comparative dans le sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 97p., juillet.

DAVIRON (B.), 1991.- Les prix des céréales à l'exportation vers les pays d'Afrique de l'Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 36p., juillet.

¹ Cette liste ne mentionne que les principaux textes se rapportant (directement ou indirectement) aux études présentées dans le texte. Une liste de l'ensemble des publications de l'équipe INRA-IRAM-UNB est disponible à l'IRAM.

DIAZ CORVALAN (P.), 1991.- Prix et coûts de transport dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal).- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 50p., juin.

EGG (J.), 1987.- Le Nigeria et la stratégie alimentaire du Niger (document de réflexion sur la stratégie alimentaire à long terme pour le Niger).- Niamey : Ministère du Plan, Paris : IRAM, mai.

EGG (J.), 1988.- Les échanges agricoles intra-régionaux en Afrique de l'Ouest - In : Economie Rurale, N°188, novembre - décembre, pp. 32-37.

EGG (J.), 1989 a .- Genèse et problématique de l'étude.- in : EGG (J.), IGUE (J.) et COSTE (J.), Actes du séminaire de Cotonou, (22-26 mai). INRA-IRAM-UNB, Club du sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, pp. 5-9.

EGG (J.), 1989 b .- Remarques sur les déterminants des échanges agricoles intra-régionaux en Afrique de l'Ouest. Communication présentée à L'Atelier "Food security and economic growth in the Sahel". USAID : Washington, 6-8 septembre.

EGG (J.), 1990.- Echanges régionaux en Afrique de l'Ouest : les politiques agricoles nationales face aux espaces marchands.- In : Campagne P. et Chataigner J. (éd) : Actes du 19è séminaire de européen des Economistes Agricoles "Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique, 29-05/2-06 1989, Montpellier".- Montpellier : AGROPOLIS, pp. 195-211.

EGG (J.) et IGUE (J.), 1986.- Approche des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliens et côtiers.- Communication au Colloque Club du Sahel, O.C.D.E./C.I.L.S.S. de Mindelo (Cap Vert) 1-6 décembre 1986.- In : "Les politiques céréalières dans les pays du Sahel". Actes du colloque de Mindelo 1-6 décembre 1986 - Paris : Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou : CILSS, pp. 255-283.

EGG(J.) et IGUE (J.), 1990.- Espaces régionaux d'échanges et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest.- Communication au séminaire du CIRAD - Club du Sahel/OCDE "L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel", Montpellier, 12-14 septembre 1990.- Montpellier : INRA-ESR, septembre, 13p.

EGG (J.), IGUE (J.) et COSTE (J.), 1988.- Méthodologie et premiers résultats.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 69 p., juin.

EGG (J.), IGUE (J.) et COSTE (J.) (éd.), 1990.- Actes du séminaire de Cotonou : Synthèse et bilan des enquêtes du programme "Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest".- Paris : INRA-IRAM-UNB, Club du sahel, Ministère de la Coopération, 205 p. + ann.

EGG (J.), IGUE (J.) et COSTE (J.), 1991.- Quelle approche de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest ? Réflexions à partir des travaux de l'équipe INRA-IRAM-UNB. - CILSS et Club du Sahel / OCDE, Paris, novembre.

EGG (J.) GABAS (J.J.) et LEMELLE (J.P.), 1989.- De l'espace régional aux espaces régionaux : réflexions à partir des travaux IRAM-INRA-UNB sur les politiques et les échanges céréaliers en Afrique.- In : CILSS/Club du Sahel, Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, pp. 133-146, avri.

EGG (J.) et HIBOU (B.), 1991.- Rapport de mission aux Etats-Unis.- Montpellier : INRA-ESR, Paris : EHESS, mars, 14 p. + ann.

GENTIL (D.), 1989.- Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel.- Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé Togo, 6 au 11 novembre, 17 p.

GENTIL (D.), 1991.- Pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation.-INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 24p., janvier.

GENTIL (D.) et LEDOUX (G.), 1989.- Commentaires sur l'étude "The competitiveness of sahelian agriculture" (Shapiro et Berg, octobre 1988).- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 19p., février.

GREGOIRE (E.), 1986 : les Alhazaï de Maradi.- Paris : ORSTOM, 228p.

GREGOIRE (E.), 1989.- Etat et réseaux marchands dans le commerce des vivres au Niger.- Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé Togo, 6 au 11 novembre, 7 p.

HARRE (D.), IGUE (J.), ARDITI (C.), 1990.- Les échanges marchands entre le Tchad, le Nord Nigeria et le Nord Cameroun.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 100p., mai.

HIBOU (B.), 1990.- Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers ouest-africains : le cas des pays du sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, octobre, 77 p.

HIBOU (B.), 1992.- L'estimation des avantages comparatifs de l'agriculture sahélienne : problème de définition et sensibilité des mesures.- IRAM-INRA, Paris, juin, 56 p.

IGUE (J.), 1985.- Rente pétrolière et commerce des produits agricoles à la périphérie du Nigeria : les cas du Bénin et du Niger.- Montpellier : GEI-INRA-ESR, 103p., mars.

IGUE (J.), 1989.- Les enjeux du débat sur l'espace régional en Afrique de l'Ouest.- In : EGG (J.), IGUE (J.) et COSTE (J.), Actes du séminaire de Cotonou, (26-29 mai), INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, pp. 11-13.

IRAM-INRA, 1988.- Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers des pays d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad.- Paris : Ministère de la Coopération, Club du Sahel/OCDE, novembre.

- . Dossier n° 1 : Inventaire provisoire des mesures prises par les Etats, 140 p.
- . Dossier n° 2 : Inventaire provisoire des flux d'importation de céréales, 151 p.
- . Dossier n° 3 : Etude de cas (Gambie, Sénégal, Mali et Mauritanie), 98 p.
- . Synthèse des premiers travaux, 47 p.

INRA-IRAM-UNB, 1989.- Echanges, politiques agricoles et dynamiques des espaces régionaux en Afrique de l'Ouest. Programme d'étude et de recherche juillet 1989 - juin 1992, juin, 30 p.

LAMBERT (A.), 1989 a .- Espaces et réseaux marchands au Sénégal : Les échanges céréaliers entre le Sénégal et ses pays voisins.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, mars.

LAMBERT (A.), 1989 b .- Espaces et réseaux marchands au Sénégal : Les échanges céréaliers avec la Gambie et la Mauritanie.- In : CIRAD, Actes du Xè séminaire d'économie et de sociologie 11-15 septembre, Montpellier, pp. 490-495.

LAMBERT (A.), 1991.- Les grands acteurs du commerce du riz face à la libéralisation en Guinée.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 52p., août.

LOMBARD (J.), 1990.- Echanges régionaux et pratiques de production - consommation des paysans au Sénégal : les cas du Sine Saloun et des Terres Neuves.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, juillet, 95p.

OULD DIDI (H.), 1990.- La libéralisation de la filière riz en Mauritanie.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, mai, 111p.

RESEAU STRATEGIES ALIMENTAIRES, 1991.- Coopération régionale : commerce et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest. Synthèse réalisée à partir des travaux INRA/ESR-IRAM-UNB conduits sous l'égide du CILSS et du Club du Sahel/OCDE avec l'appui du Ministère de la Coopération et du Développement.- Paris : SOLAGRAL, septembre.

VALLEE(O.), 1988.- La dimension monétaire des échanges entre les pays du Golfe du Bénin (Nigeria, Bénin, Togo).- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 66p., décembre.

**MARCHES CEREALIERS ET POLITIQUES
AGRIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Jérôme COSTE (IRAM)
Johny EGG (INRA-ESR)
Agnès LAMBERT (IRAM)

L'étude du commerce des vivres a-t-elle sa place dans les stratégies d'appui aux producteurs ? La question paraît aujourd'hui triviale, mais elle s'est pourtant bien posée en ces termes en 1987 lorsque nous avons proposé d'engager l'IRAM dans un programme d'étude des échanges frontaliers et régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest, en partant du constat que ces échanges jouaient un rôle important dans la sécurité alimentaire des populations, mais n'étaient pas pris en compte par les politiques agricoles nationales.

Pour des développeurs engagés dans les actions de soutien aux producteurs, n'était-ce pas pactiser avec l'ennemi que de centrer un programme d'enquêtes sur les gros commerçants qui spéculent directement ou indirectement sur le dos des agriculteurs à travers des opérations situées souvent en marge de la légalité ? Le débat n'a pas été poussé aussi loin à l'époque, mais cette étude avait bien une senteur hérétique. En fait, au delà de l'intérêt particulier porté aux acteurs du commerce, c'était bien l'utilité et l'opportunité d'un travail sur le marché qui était en question.

Aujourd'hui les choses ont bien changé: la libéralisation a creusé son sillon et le marché est devenu incontournable. Même si l'on ne croit pas aux vertus du libéralisme, le marché s'impose comme un cadre de référence de la plupart des interventions de politique agricole, qu'elles concernent les prix, les flux, l'aide, le crédit ou l'organisation paysanne.

Ce changement radical (car rapide et touchant un large public) dans la manière de voir les problèmes de développement en Afrique est probablement un des effets les plus marquants de la libéralisation. Car, en fin de compte, si la "superstructure" a changé ces dernières années, les structures elles-mêmes n'ont pas beaucoup bougé: la libéralisation a redistribué quelques cartes mais n'a pas bouleversé le marché, les grands réseaux marchands étaient déjà en place, les producteurs n'ont pas subitement plus d'espace et la nécessité de leur organisation n'est pas nouvelle... En revanche, les questions qui sont posées (et qui nous sont posées) quant aux interventions de politique agricole prennent aujourd'hui une tournure nouvelle.

L'habitude était prise de raisonner en termes d'intervention de l'Etat, d'organismes publics ou parapublics et de structures décentralisées. Même l'organisation de groupements professionnels était pensée en fonction de l'intervention de l'Etat (contre-pouvoir ou action d'accompagnement). La libéralisation change les données du problème. Le retrait de l'Etat des activités productives, l'arrêt des subventions, la forte limitation des interventions sur le marché, obligent à trouver de nouveaux moyens pour faire face aux mêmes problèmes. Avec une intervention de l'Etat limitée au strict minimum, comment stabiliser le marché, comment élargir et garantir les débouchés des producteurs...? Certes le problème n'est pas nouveau puisque dans la période de monopole public de la commercialisation, l'Etat a échoué dans ses tentatives de libéralisation du marché. Mais maintenant que le paravent étatique est tombé, ces questions sont devenues incontournables.

Les débats du séminaire des coopérateurs français de l'an dernier à Conakry¹ auquel nous avons participé étaient révélateurs de la perplexité qui résulte dans les esprits de cette nouvelle donne. Quel contenu donner à la politique céréalière si l'Etat n'intervient plus ? Les interventions macro (en dehors de la protection vis-à-vis du marché mondial) doivent laisser la place à des interventions mieux ciblées visant à appuyer tel type d'opérateurs, sur tel segment de la filière, dans telle région où le problème est crucial et pour une période donnée.

En d'autres termes, la politique agricole qui se dessine dans le cadre nouveau de la libéralisation (pour les adversaires du laisser faire total) est un système fait d'un assez grand nombre d'interventions qui seront limitées, bien ciblées et coordonnées entre elles en fonction d'un objectif de "création" d'un marché plus transparent où les rapports de force entre les acteurs seront plus équilibrés.

Cette approche plus fine des politiques agricoles nécessite évidemment une connaissance précise de l'organisation et des stratégies de chaque groupe d'acteurs. Si l'on pouvait se contenter d'idées assez générales sur le comportement des acteurs lorsqu'il s'agissait de mettre en oeuvre des interventions globales, il n'en va plus de même au moment où l'on veut cibler avec précision les interventions. Or cette connaissance fine des acteurs est très incomplète: si la tradition française d'appui aux producteurs a permis d'accumuler des connaissances importantes dans ce domaine (voir par exemple les synthèses Sahel que publie actuellement le DSA/CIRAD), les autres acteurs de l'économie agricole (les commerçants, les consommateurs, voire l'Etat...) sont loin d'être cernés avec une précision suffisante.

Ceci est particulièrement vrai pour les opérateurs du commerce. La longue phase "anti-marché" des développeurs (on parle ici du commerce africain des vivres et non du commerce international qui a été le centre de la question anti-impérialiste) ne nous a pas préparés à traiter les questions qui nous sont posées aujourd'hui avec la libéralisation. Dans le domaine du marché, en particulier dans la littérature d'expression française, il y a un fort déficit de connaissances et de réflexion méthodologique qui commence seulement à être partiellement comblé.

Les structures et le fonctionnement des marchés des produits vivriers en Afrique ont été peu étudiés en tant que tels. Certes, les études francophones ont des acquis dans ce domaine: les géographes l'abordent depuis longtemps à travers les études de terroir ou les monographies de place de marché, mais ces travaux restent localisés dans l'espace; les anthropologues analysent la structure des réseaux marchands, acteurs déterminants du commerce², mais ils ne cherchent pas à expliquer le fonctionnement de l'ensemble du marché; les économistes ont étudié la commercialisation par filière-produit, ce qui offre l'avantage d'aborder tous les acteurs de la filière (producteur, transformateur, commerçant, consommateur,...) mais ne permet pas de suivre les arbitrages que font les opérateurs

¹ Séminaire régional des coopérateurs français: "politiques et marchés céréalières de l'ouest africain", organisé par le réseau "Stratégies alimentaires" à Conakry du 6 au 10 octobre 1991.

² Voir notamment les travaux de J.L. AMSELLE et d'E.GREGOIRE.

entre les différents produits.

La mise en commun de ces différents travaux n'est pas faite et des données manquent pour avoir une vue d'ensemble du fonctionnement des marchés. Actuellement, nous ne sommes pas capables de répondre à cette question qui devrait permettre de cibler des interventions fines de politique agricole: "s'il te plaît, dessine moi un marché"¹. Quelle est la dimension du marché céréalier (local, national, régional), son degré de segmentation, sa spécificité, quelles sont les pratiques de ses acteurs, les relations qu'ils entretiennent entre eux, comment se forment les prix, quel est le poids des relations sociales dans les transactions, quels sont les acteurs qui détiennent l'information, d'où vient le capital, où sont réinvestis les bénéfices, jusqu'où s'étendent les liens des grands commerçants à l'étranger... autant de questions qu'il faut approfondir pour comprendre les marchés.

L'amélioration de ces connaissances se heurte à de nombreuses difficultés, car le marché est un domaine complexe. D'une part l'information n'est pas facile à obtenir auprès des commerçants, d'autant que ceux-ci exercent une partie de leur activité en marge de la légalité (notamment dans les transactions transfrontalières). D'autre part, la production d'information sur les prix est une opération délicate dès qu'il s'agit d'opérer à l'échelle nationale, car de nombreux paramètres peuvent fausser la comparaison des données dans l'espace et dans le temps.

Mais d'autres écueils qui renvoient à des problèmes méthodologiques de fond attendent l'analyste. Comment sortir de la dichotomie entre l'officiel et le parallèle, comment intégrer la collusion entre les grands commerçants et l'administration dans l'analyse (comment interpréter par exemple une réglementation douanière qui fait l'objet de plusieurs ajustements, mais qui n'est pas respectée par les opérateurs), peut-on dans ce cas délimiter les espaces respectifs du marché et de la politique agricole,...

Ce papier a pour objectif de débroussailler ce terrain. Dans un premier temps, nous ferons un tour rapide des différentes approches du marché dans la littérature pour essayer de situer notre démarche et susciter des pistes de travail. Dans un second temps, nous présenterons la démarche que nous avons adoptée pour étudier les interactions entre les échanges commerciaux et les politiques agricoles dans le cadre d'un programme d'études sur les "espaces régionaux" en Afrique de l'Ouest². En guise de conclusion, nous examinerons les implications de ces travaux pour les approches des marchés céréaliers et des politiques agricoles.

¹ Titre de l'article de Michel De VROEY, 1990.

² Voir, ci-dessus, le texte de J. COSTE et J. EGG.

I. LES DIFFERENTES APPROCHES DES MARCHES

Dans le but d'enrichir les débats et d'essayer de préciser notre positionnement, nous passons ci-dessous en revue quelques approches des marchés, parmi les principales auxquelles nous sommes confrontés.

Il ne s'agit que d'un survol rapide, il n'est pas question ici de faire une présentation exhaustive des différents courants théoriques de la pensée économique. Seules seront présentées les principales tendances et les implications de ces approches pour les outils d'analyses pouvant être utilisés pour aborder le marché ouest-africain.

1.1. L'APPROCHE NEO-CLASSIQUE DU MARCHÉ

Dans l'approche néo-classique, très schématiquement, le marché exerce une fonction d'intermédiation entre l'offre et la demande, cette intermédiation résulterait du comportement "rationnel" d'individus autonomes dans un système social statique et neutre.

Un des principaux outils méthodologiques mis en oeuvre par les anglo-saxons pour aborder les marchés ouest-africains des céréales (cf Stanford Food Research Institute) est la méthode "**Structure, conduite, performance**"¹. Cette méthode est un compromis entre les schémas formels de la théorie économique néoclassique et l'observation empirique des "marchés imparfaits" d'Asie et d'Afrique.

La **structure du marché** est définie comme l'ensemble des caractéristiques déterminant la nature de la compétition et les prix à l'intérieur du marché, par exemple le degré de concentration des acheteurs et des vendeurs, les conditions d'entrée dans le marché, et le niveau de différenciation entre agents...

La **conduite du marché** est le modèle de comportement que les entreprises (ou acteurs) empruntent pour s'adapter ou s'ajuster aux marchés dans lesquels ils vendent ou achètent...

La **performance du marché** consiste à évaluer l'efficacité économique résultant de la **structure** et de la **conduite** du marché, notamment à travers la relation entre les marges commerciales et les frais de commercialisation.

Le but de cette méthode est de :

- mesurer le degré d'intégration et de compétitivité du marché à travers la corrélation des prix entre marchés ;
- mesurer le degré de compétitivité au niveau régional, à travers la relation entre les

¹ Cf présentation et critique de la méthode in HARRISS B., 1979.

coûts de transport et les différences de prix entre marchés ;

- mesurer le degré de compétitivité sur le marché à travers les relations entre prix saisonniers et coûts de stockage, et calculer les moyennes annuelles pour tenter de repérer des cycles de prix.

Le **coefficient de corrélation** comme un indice de la compétitivité et de l'intégration du marché suppose que si les prix sont à un niveau d'équilibre, les différences de prix entre marchés ne reflètent que les coûts de transport et de manutention. Le caractère atypique des coefficients de corrélation calculés pour les marchés ouest-africains¹ serait imputable à une série de facteurs tels que la guerre au Nigeria, la faible circulation de l'information et la mauvaise qualité des données...

Cette méthode appelle un certain nombre de critiques².

La première critique concerne la qualité des données de base relevée dans le cadre des enquêtes mises en oeuvre par ces économistes. Les séries de prix relevés manquent de fiabilité à cause principalement de la non spécification des différentes variétés de produits concernés par ces relevés et de l'absence de formation des enquêteurs, donc de rigueur dans l'observation.

En second lieu, le coefficient de corrélation semble inadéquat comme indicateur de l'intégration des marchés. Les marchés peuvent avoir un coefficient de corrélation élevé avec des prix en équilibre qui dépendent autant du contrôle d'un monopole, ou d'une entente entre commerçants, que d'une parfaite concurrence.

En troisième lieu, concernant l'analyse des marges, c'est-à-dire la part qui revient aux producteurs et aux intermédiaires et commerçants aux différentes étapes de la commercialisation, ces études ne font pas en général le calcul des coûts de stockage, de transformation et de commercialisation. Ceux-ci ne sont donc pas mis en relation avec les marges.

En même temps, concernant la fluctuation saisonnière des prix et la stabilité des marges, les calculs de moyennes annuelles entre prix minimum et prix maximum posent problème, il serait plus intéressant de calculer le taux de fluctuation entre le prix maximum après la récolte et le prix minimum avant la récolte.

Cette méthode, ancienne, a connu plusieurs améliorations. Certains auteurs l'ont perfectionnée pour tenir compte des variations dans le temps et dans l'espace, mais aussi des inversions de flux à certaines périodes de la commercialisation, comme avant les récoltes où les produits devenus moins chers en ville repartent vers les zones rurales. Ainsi Timmer a proposé un schéma de formation de prix tenant compte d'un commerce pluri-

¹ Cf travaux du Stanford Food Research Institute.

² Nous nous appuyons toujours ici sur le travail de Barbara HARRIS.

directionnel¹. L'intérêt de ce schéma est de contribuer à expliquer les coefficients de corrélation aberrants fréquemment rencontrés dans les études des néo-classiques.

Enfin, la relation entre les données obtenues dans ces travaux et les conclusions sont contradictoires. Tout en reconnaissant le rôle des grands commerçants dans la formation des prix et leur fonctionnement en oligopole, tout en signalant le caractère atypique des coefficients de corrélation calculés, expression d'un dysfonctionnement des marchés ouest-africains ou résultat de la mauvaise qualité des données de base, les auteurs néo-classiques confirment leur credo dans les règles de la concurrence. Obnubilés par les performances du marché à partir des prix et par la concurrence, ils négligent l'essentiel, c'est à dire d'étudier la relation entre le contrôle des produits vivriers et la circulation de l'argent, entre la production, l'échange et la consommation.

C'est cette mise en relation que nous avons tenté de faire dans le cadre de notre programme d'étude sur les politiques agricoles et les espaces régionaux, lorsque nous abordons le marché régional à partir de ses intervenants -Etats, commerçants, divers groupes sociaux- et de leurs interactions complexes.

1.2. LES APPROCHES HETERODOXES DU MARCHE

Les courants hétérodoxes de la pensée économique qui se sont d'abord définis en opposition avec les modèles économiques dominants mettent en avant des préoccupations que notre définition du marché rejoint.

Max Weber le premier avait déjà souligné la nécessité d'une étude sociologique des marchés. Parsons, Smelser et Polanyi (1957) ont contribué à l'instauration d'une étude des marchés d'un point de vue social. Les travaux de ces auteurs, notamment Polanyi, visaient à contester aux économistes le monopole de la notion de marché et à développer une alternative sociologique à la théorie néo-classique du marché (Swedberg, 1990). Cependant ces auteurs n'ont pas totalement rompu avec l'idée que les marchés appartiennent fondamentalement au domaine des économistes et que ce qui touche au social est désigné comme "imperfections du marché".

Dès 1949, Parsons notait que le postulat néo-classique de rationalité du comportement des agents avait évacué toute investigation sur la pratique économique et politique. Il appelait au contraire à une analyse des pratiques des agriculteurs en soulignant la différence entre cette démarche partant d'une observation du monde réel et la construction de modèles déductifs. La description et l'explication de la réalité ne peuvent venir de l'application de catégories de lois générales; les concepts utilisés sont spécifiques aux situations étudiées. D'où la nécessité d'études de cas préalablement à toute enquête statistique, afin de définir au mieux les catégories cognitives et les logiques de fonctionnement, la phase de collecte des données faisant partie intégralement de la recherche...(Parsons, 1949).

¹ HARRISS op.cit. , p.208.

Le courant institutionnaliste américain se situe dans cette mouvance¹. Selon celui-ci, le comportement des agents économiques est situé dans un contexte historique et social, un système économique est perçu comme un système de pouvoir dans lequel l'Etat -grand absent de l'analyse orthodoxe -joue un rôle majeur en définissant les règles du jeu.

Les institutionnalistes sont moins concernés par l'allocation statique des "ressources rares" que par l'organisation et les mécanismes de contrôle de l'économie, éléments considérés comme "boîtes noires" par le courant orthodoxe.

Selon Samuels, le marché est structuré par, opère dans et influe sur les institutions qui l'organisent. Le concept d'institution diffère de la simple notion d'organisation : les institutions sont définies comme "un ensemble de relations entre individus, qui définissent leur droits, leur exposition aux droits des autres, leurs privilèges et responsabilités" (Samuels, 1984). Le marché, l'héritage, la propriété privée, sont ainsi des institutions.

Un exemple d'analyse institutionnaliste de marché est donné par Allan Schmid (1992). A travers l'histoire économique des Etats-Unis pendant leur industrialisation de 1790 à 1850, il démontre que "la voie du développement économique est pavée d'institutions qui réduisent les coûts de transactions et permettent de maximiser les bénéfices découlant des échanges". Le rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre d'un environnement économique propice au développement économique est central, et ce rôle évolue au cours de l'histoire. Ainsi dans les premiers temps de la nation américaine, l'Etat intervenait pour organiser la concurrence dans un monde où la rentabilité était incertaine ; les tribunaux intervenaient pour protéger les droits d'une entreprise privée au dépend d'une autre et au détriment de la concurrence. Dans un deuxième temps de moindre incertitude économique, les tribunaux américains ont accordé, en revanche, des concessions à des entreprises concurrentielles.

De la même manière l'identification des coûts du développement économique et de ceux qui les assument est fonction des droits qui se modifient également au cours de l'histoire : "Au début du 19ème,... les tribunaux américains étaient favorables à l'octroi de dédommagement aux propriétaires fonciers... A l'opposé, au moment de la guerre de sécession, les tribunaux américains avaient établi toute une gamme de doctrines juridiques dont le principal effet était de contraindre ceux qui avaient subi des dommages découlant d'activités économiques à assumer les coûts de ces améliorations". Ainsi la détermination des responsabilités a des effets considérables sur la richesse et sur les prix relatifs.

En faisant un parallèle entre l'histoire économique des Etats-Unis et l'entrée des pays africains dans l'économie de marché, A. Schmid pose un certain nombre de questions relatives au rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre d'un environnement juridique pour établir des règles propices au fonctionnement du marché : à qui appartient quoi ? Qui assume le coût du développement ? Dans le cas où un contrat entre deux partenaires n'est pas respecté, lequel des deux est responsable ?

En même temps, dans les années 1970, émerge **une nouvelle sociologie économique**

¹ Voir COLIN, 1990 ainsi que les travaux de VEBLEN et COMMONS qui sont les pères du mouvement institutionnaliste.

appliquée aux marchés caractérisée par le fait qu'elle s'attache à les considérer comme des structures sociales à part entière. La notion de marché unique se trouve ainsi battue en brèche et fait place à celle, plus proche de la réalité, de différents types de marchés et de leurs composants. A la différence de la sociologie économique des années 1950 (Polanyi), cette nouvelle sociologie n'opère pas de séparation artificielle entre éléments "purs" (économiques) et impurs (sociaux) ; et à l'encontre de la théorie néo-classique, elle met l'accent non sur le jeu hypothétique de l'offre et de la demande d'acteurs fictifs, mais sur l'interaction qui s'opère entre des acteurs réels¹.

Le courant institutionnaliste américain et la nouvelle sociologie économique ont eu une influence sur les anthropologues économistes et sur les socio-économistes ruraux français travaillant dans les pays en développement.

1.3. L'APPROCHE DES SOCIO-ECONOMISTES RURAUX AFRICANISTES FRANÇAIS²

On trouve chez les socio-économistes français comme chez les institutionnalistes américains et à la différence des néo-classiques, une conception plus large de l'économie qui prend en compte le poids de l'environnement, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sociaux noués autour des procès de production/consommation/distribution. Leurs travaux ne se limitent pas à l'analyse de l'allocation des ressources mais sont élargis aux conditions sociales d'accès à celles-ci. Dans une perspective plus micro-économique, ils s'intéressent aux comportements et aux stratégies des producteurs, comme les choix culturels, les conditions d'accès et de mise en oeuvre des facteurs de production, les stratégies anti-risques, les stratégies d'accumulation.

Les calculs économiques en terme de coûts et de valorisation de facteurs sont resitués dans leur contexte institutionnel. Ils ne constituent pas l'unique objet de la recherche mais sont un élément d'explication des pratiques des producteurs et des dynamiques économiques parallèlement à d'autres facteurs. D'où l'absence, dans cette littérature d'une production traditionnelle d'économiste du type, par exemple, détermination de l'élasticité-prix de l'offre d'un produit agricole sur la base de données statistiques collectées à grande échelle. Les socio-économistes français portent également un intérêt limité pour la modélisation mathématique et les travaux économétriques, justifié par la mauvaise qualité des données dans le contexte africain. Leur réticence à la modélisation mathématique du qualitatif et du complexe n'implique pas toutefois un refus de la quantification, ni une opposition stérile entre quantitatif et qualitatif (Couty et Winter, 1983).

Les socio-économistes africanistes français ont recours cependant à un certain nombre d'outils conceptuels pour aborder les économies rurales africaines. L'utilisation du concept de **filière de production agricole** et de la méthode des effets ont conduit à une prise en

¹ Voir SWEDBERG, op. cit., p.33 et WHITE HARRISON, 1981.

² Nous faisons ici de larges emprunts au texte récent de COLIN ET LOSCH (1992).

compte des différents aspects économiques et sociaux de la production¹. Ce concept permet la description des étapes successives de transformation du produit, l'identification des opérateurs, des techniques utilisées, de leur productivité et de leur liaison fonctionnelle. Il permet également à chaque stade de reconstruire le compte de production, de faire apparaître les consommations intermédiaires utilisées, leurs coûts, la valeur ajoutée dégagée et sa structure : salaire, bénéfice, taxes et impôts (Griffon, Henry et Lemelle, 1990). Cette évaluation économique par identification des valeurs ajoutées induites par les projets requiert une réflexion sur les différents types d'agents économiques et leurs caractéristiques. Elle implique également un repérage des différents flux (circulation des produits et sous-produits, circulation et distribution des revenus) afin de pouvoir établir des comptes économiques de filière².

Une caractéristique chez nombre de socio-économistes français est de tendre à fournir un schéma d'intelligibilité d'une réalité localisée, ils mènent donc un travail fécond de construction ou de redéfinition conceptuelle comme l'identification des unités économiques (Ancey, 1976 ; Gastellu, 1975 et 1978) ou de redéfinition de certains outils méthodologiques (Baris et Couty, 1981). En même temps, considérant primordiale la phase de collecte de l'information, ils contribuent à la réflexion sur les techniques d'observation (Arditi, 1991).

Les socio-économistes français s'inscrivent dans un champ de recherche où convergent différentes démarches disciplinaires réunissant anthropologues, économistes, géographes et certains agronomes. On pourrait parler, reprenant les termes de Ph. Couty, d'une socio-économie historique et spatialisée (Couty, 1985).

Ces travaux ont contribué à la production de connaissances sur les comportements des producteurs et sur les sociétés rurales africaines. Mais la réflexion est principalement centrée sur la production. Elle en déborde cependant avec l'analyse des pratiques des producteurs dans la mise en marché. Ces travaux ont permis notamment d'élaborer deux outils très utiles pour analyser l'interface production-marché: les zonages et les typologies d'exploitation³.

En dehors de ces aspects de la commercialisation, le marché, en tant que tel, n'est pas véritablement abordé par les travaux des socio-économistes français en Afrique. Et lorsqu'il est pris en compte, c'est essentiellement du point de vue de l'intervention de l'Etat. Dans un contexte général, du moins jusque dans les années 1980 pour les pays d'Afrique francophone, de prise en charge par l'Etat du secteur commercial, les études sur le marché des produits agricoles, se sont principalement consacrées à évaluer le rôle des offices publics où la rentabilité de certaines filières à fort taux d'investissement public.

Il faut également signaler que les marchés ont été abordés par les géographes et les

¹ Cf la série de travaux organisés par Claude FREUD au Bureau des Etudes du Ministère de la Coopération (1981-1988).

² Cf par exemple le séminaire CIRAD sur les filières en régions chaudes. (Montpellier, septembre 1989)

³ Cf l'utilisation qu'en fait D. GENTIL dans le cadre de notre étude (GENTIL, 1991).

anthropologues. L'approche strictement géographique des **marchés comme lieu physique des échanges** est utilisée dans un grand nombre de mémoires et rapports d'étude. Cette démarche à laquelle nous avons eu nous même recours dans notre étude des marchés frontaliers pour la première étape de notre travail¹, a contribué à une connaissance fine des marchés ruraux et urbains, de leurs structures et de leur fonctionnement. Cependant cette démarche utilisée seule ne produit qu'une vision partielle des échanges, car ceux-ci dépassent largement le cadre physique des marchés notamment pour ce qui concerne les échanges à longue distance.

Avec l'approche socio-anthropologique empruntée par nombre de géographes, **le marché est abordé à partir des acteurs dominants**, notamment les commerçants organisés en réseaux. Cette approche que nous avons utilisée dans notre étude des commerçants dans le cadre de notre programme, suppose que ce sont les opérateurs dominants entretenant des relations plus ou moins complices avec l'Etat qui organisent les règles du marché (Amselle et Grégoire, 1988 ; Lambert, 1989 et 1991b).

Ce rapide survol de la littérature montre que notre approche s'inscrit dans un courant hétérodoxe de la pensée économique en même temps qu'elle rejoint les préoccupations des socio-économistes français africanistes. Cependant elle se situe dans un champ assez différent de ces derniers en essayant de prendre de front la question du marché et d'analyser les interactions de celui-ci avec la politique agricole.

II. L'APPROCHE MISE EN OEUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'EQUIPE INRA-IRAM-UNB

Les travaux réalisés par l'équipe INRA-IRAM-UNB depuis 1987 sur le commerce frontalier, les politiques agricoles et les espaces régionaux en Afrique de l'Ouest sont présentés ci-dessus dans le texte de J. Coste et J. Egg. Aussi, la présentation de la méthode est centrée sur la démarche mise en oeuvre pour appréhender les interactions entre les marchés céréaliers et les politiques économiques qui régissent leur fonctionnement.

2.1. LA DEMARCHE MISE EN OEUVRE

Dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie et Sénégal), la recherche a été centrée sur les céréales, principal produit agricole et alimentaire de la zone pour lequel la question de la concurrence entre productions locales et importations se pose avec force. Outre une actualisation (et un approfondissement) de l'étude des flux régionaux, nous avons cherché à appréhender les politiques de régulation des marchés céréaliers qui sont effectivement mises en oeuvre. Les travaux de la phase précédente ont mis en lumière que ces politiques sont le résultat des interactions entre les interventions de l'Etat et les stratégies des agents économiques, en particulier les grands commerçants.

¹ Cf INRA-IRAM-UNB, 1989.

Sur cette base, la démarche employée a comporté trois étapes : le recueil et le traitement des informations relatives aux prix et aux coûts; l'étude du comportement de certains agents économiques; enfin, une synthèse de ces observations réalisée à travers l'analyse comparative des politiques céréalières des pays du sous-espace.

Les données sur les prix¹ ont non seulement permis une analyse fine des politiques (voir ci-dessous), mais elles ont également été utilisées dans l'estimation des marges brutes de commercialisation pour différents produits et circuits.

Indispensables à l'analyse, ces informations prix n'auraient pu suffire à établir le diagnostic de la dynamique régionale pour au moins deux raisons. La première tient à la qualité des données, qui est souvent médiocre (avec une différence appréciable pour les pays qui se sont dotés d'un système d'information sur les marchés) et aux disparités des méthodes de collecte, qui hypothèquent la comparaison fine entre données nationales. La seconde raison réside dans l'insuffisante aptitude de l'information prix à rendre correctement compte des aspects structurels du marché, notamment l'existence d'oligopoles commerciaux (voir ci-dessous).

La définition des politiques céréalières nationales est, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, partiellement conditionnée par l'état du marché international des céréales. Le fractionnement de celui-ci, en raison des subventions (variables selon les pays destinataires) pratiquées par les exportateurs, nous a conduit à réaliser une étude spécifique des prix à l'exportation des céréales importées par la sous-région (Daviron, 1991).

L'étude des coûts de revient des céréales locales et importées (principalement le riz) aux différents stades des filières a permis d'affiner l'analyse des marges brutes de commercialisation. En permettant une comparaison (grossière) des performances économiques de différents systèmes et / ou filières de production, elle a étayé l'étude des échanges intra-régionaux, actuels et potentiels, et celle des rapports (concurrence / complémentarité) entre céréales importées et céréales locales.

L'analyse des pratiques des agents économiques a cherché à cerner leurs réactions aux interventions de la puissance publique (et, dans le cas des commerçants, les relations qu'ils tissent avec les représentants de l'État).

- L'étude des stratégies des commerçants a débouché sur une typologie, commune aux six pays étudiés, reposant sur le mode d'insertion des commerçants dans le marché international, le marché ouest-africain et le marché national. Cette distinction, qui intègre les modalités de financement et les rapports avec l'État, permet d'éclairer l'arbitrage que les commerçants effectuent aujourd'hui (et celui qu'ils effectueraient dans un autre environnement économique) entre les céréales locales et les céréales importées (Lambert, 1991a).

¹ Prix des céréales à la production et à la consommation, prix CAF des céréales importées et prix de transport le long des principaux axes de commercialisation, nationaux et régionaux.

- L'analyse des pratiques des producteurs¹ a mis l'accent sur le rôle joué par les cultures vivrières (au premier rang desquelles les céréales) dans les pratiques de production et surtout de mise en marché et de consommation, en fonction des caractéristiques des exploitations : présence ou non d'une culture de rente, couverture ou non des besoins alimentaires de la famille par la production de l'exploitation, rôle des récoltes conduites sous la responsabilité des femmes, ... (Gentil, 1991).
- L'analyse du comportement des consommateurs² a cherché à replacer la consommation des céréales dans celle de l'ensemble des produits alimentaires et à identifier le rôle du facteur prix par rapport aux autres déterminants de la consommation (qualité, facilité de préparation, ...).

L'étude des politiques (Hibou, 1990) a été centrée sur les politiques de protection (extérieure) et de régulation (intérieure) des marchés céréaliers³. B. Hibou a confronté les données sur les politiques affichées⁴, les informations disponibles sur les prix et les résultats de différentes études de terrain concernant l'application effective des politiques. *"L'objectif n'était pas de donner un simple inventaire des décisions de protection, encore moins de parvenir pour chaque pays, à un taux unique de protection mais, bien au contraire, de donner un premier aperçu de la complexité des décisions, de la juxtaposition (non nécessairement cohérente) de différents instruments et de la multiplicité des acteurs influant sur l'élaboration des décisions et sur leurs applications."* (Coussy, avant-propos à Hibou, 1990).

Dans un premier temps, B. Hibou a cherché à appréhender le degré de convergence (ou de divergence) des politiques cérésières affichées en comparant chacun de leurs volets (politique des prix, politique commerciale extérieure, politique de change, de crédit, de transformation, ...). Elle a ensuite décomposé, pour chacun des pays du sous-espace, le différentiel observé entre prix internationaux et prix consommateur, d'une part, et entre prix producteur et prix consommateur, d'autre part. Cette méthode, qui consiste à remonter des observations de marché aux causes des différentiels de prix, *"permet d'introduire progressivement, et sous une forme souvent interrogative, l'ensemble complexe des décisions politiques, des structures de marché et des comportements privés qui peuvent protéger ou ouvrir les marchés nationaux."* (Coussy, avant-propos à Hibou, 1990). La démarche a été appliquée à deux années consécutives (1989 et 1990), afin

¹ Cette analyse a reposé sur deux études de cas au Sénégal (LOMBARD, 1990) et deux au Mali (COULIBALY B.S. et COULIBALY O.N., 1990), choisies à l'issue d'un premier zonage de la région (GENTIL, 1989).

² L'étude du comportement des consommateurs n'a pas donné lieu à des enquêtes spécifiques dans le cadre de ce programme; elle a fait l'objet d'une synthèse des travaux existant (voir BRICAS, 1991a). Il en a été de même pour les transformateurs (BRICAS, 1991b) et les transporteurs (DIAZ CORVALAN, 1991).

³ Du fait de leur importance dans la stimulation des flux régionaux, les politiques monétaires ont également fait l'objet d'une analyse comparative (VALLEE, 1991). Moins systématique et détaillée que celle des politiques cérésières, cette comparaison a mis l'accent sur la réglementation en matière de contrôle des changes. En effet, les réexportations à destination des pays de la Zone Franc sont motivées autant (si ce n'est plus) par la recherche de devises que par les gains éventuels sur les taux de change.

⁴ La caractérisation des politiques affichées a été réalisée à partir d'enquêtes de terrain (destinées à compléter l'inventaire décrit précédemment) et d'une confrontation de nos résultats aux données de la Banque Mondiale.

d'étudier le degré de transmission aux marchés intérieurs des variations des prix internationaux.

L'analyse des différentiels de prix a été rendue possible par les informations précises collectées sur l'organisation et le comportement des agents, notamment les opérateurs commerciaux. En fournissant un cadre formalisé à l'analyse des interactions entre les interventions de l'Etat et les pratiques des agents économiques, elle a constitué une étape décisive dans l'approche des politiques réellement mises en oeuvre.

Pour marquer le fait que ces politiques correspondent à la combinaison d'interventions de plusieurs acteurs, nous avons utilisé la notion de système de protection / régulation du marché céréalier. Sa caractérisation, pour un pays donné, repose sur l'observation des positions relatives de chacun des intervenants sur le marché : importance des recettes fiscales encaissées par l'Etat, niveau et stabilité des revenus des producteurs, niveau et stabilité des prix au consommateur, niveau et stabilité des marges des commerçants, ... Elle prend en compte des notions plus globales permettant de situer le contexte dans lequel agissent les acteurs du marché céréalier : situation géographique (enclavement ou non, localisation de la capitale par rapport aux bassins de production, dimension du territoire national, ...), ressources économiques¹, aide extérieure, histoire économique et politique récente.

Cette approche des politiques nationales, qui intègre les interdépendances entre pays, a permis de caractériser ensuite le système de protection / régulation du marché céréalier à l'échelle régionale.

2.2. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Quel est l'apport de ces travaux à la connaissance des marchés céréaliers et des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest² ? On peut schématiquement les résumer par les points suivants :

1. Les quantités de céréales mises en marché sont faibles vis à vis des volumes produits. Le marché des céréales locales est donc relativement étroit. Cette particularité a, au moins, deux implications:
 - les céréales importées jouent un prépondérant dans le fonctionnement du marché céréalier³ ;

¹ L'un des volets de l'étude du sous-espace Ouest a porté sur la comparaison des données macro-économiques de chaque pays et sur l'analyse des séries statistiques relatives à la production, les importations et l'aide alimentaire en céréales.

² Les autres résultats, en termes de démarche d'étude et de propositions d'actions de politique agricole et de développement, sont présentés ci-dessus dans le texte de J. COSTE et J. EGG.

³ Pour les six pays du sous-espace Ouest, les céréales importées représentent environ le tiers du disponible céréalier (soit l'ensemble production nette et importations) et à peu près 70% du total des céréales mises en marché (moyenne 1987/88 à 1989/90).

- une fluctuation relativement faible de l'offre de céréales se traduit par des mouvements de prix de grande amplitude.
2. Comme on le sait depuis longtemps, il n'y a pas un marché céréalier unifié par pays (et à fortiori à l'échelle régionale), mais plusieurs marchés. Cette segmentation du marché résulte des difficultés de communication et, surtout, d'un certain partage du territoire entre les grands commerçants. De fait, les territoires nationaux ne correspondent jamais à un espace unique d'intégration économique. De plus, dans de nombreux cas, les bassins de production d'un pays sont davantage intégrés à des régions situées de l'autre côté de la frontière qu'au reste du territoire national.
 3. Les échanges transfrontaliers sont structurés selon différents circuits, qui se différencient les uns des autres par leur longueur et le type d'acteurs qui les animent. On peut ainsi distinguer :
 - les circuits très courts ; ces échanges, qui ne dépassent pas la zone de production, sont de plusieurs types : cadeaux, vente de petites quantités par les femmes pour l'achat des condiments, achat à d'autres producteurs au moment de la soudure, ...¹ Bien que chaque transaction porte sur de petites quantités, ce type de commerce n'est pas négligeable: les enquêtes ont montré qu'il pouvait représenter 10 à 20% de la production des exploitations². Une fraction du commerce transfrontalier correspond à ce premier type d'échanges.
 - les circuits moyens et longs ; dans ce cas, les céréales quittent la zone de production ; leur commercialisation est assurée par des grossistes (qui, le plus souvent, sont les intermédiaires des grands commerçants) et, dans certains cas, par des organisations de producteurs.
 - les circuits longs : ils concernent en premier lieu le commerce des céréales importées (importations commerciales et aide alimentaire) et certains flux longs de céréales locales (commerce transfrontalier). Ces échanges sont assurés par un petit nombre de commerçants (4 à 8 par pays) qui contrôlent l'essentiel du marché céréalier. C'est dans cette catégorie que se situent les flux de réexportation.
 4. Le commerce des céréales est solidement structuré par des relations sociales très hiérarchisées. Dans chaque pays, la collecte des céréales locales est contrôlée par un petit nombre de grands commerçants qui se trouvent à la tête de réseaux de grossistes et demi-grossistes, assurent l'essentiel du commerce d'importation, disposent de moyens financiers importants et entretiennent des relations étroites (qui sont parfois conflictuelles) avec les hautes sphères de l'Etat.
 5. Ce contrôle du marché par un oligopole marchand n'exclut pas, à certains moments

¹ Se référant à F. BRAUDEL, D. GENTIL propose d'inclure ces échanges à très courte distance dans la catégorie de "l'économie matérielle". Voir GENTIL, 1990.

² Voir GENTIL (D.), op. cit., janvier 1991.

de la campagne, des phénomènes de forte concurrence entre les grossistes ou entre les collecteurs.

6. Pour la plupart, les grossistes ne sont pas spécialisés par produit; ils gèrent leurs opérations en fonction des meilleures opportunités qui se présentent dans les différentes filières; ils privilégient les opérations qui permettent une rotation rapide du capital. Ces facteurs expliquent souvent la préférence des commerçants pour les céréales du marché mondial (notamment le riz qui a acquis un statut de monnaie d'échange dans le cas des transactions régionales) au détriment des céréales locales.
7. Les commerçants opèrent depuis très longtemps dans des espaces-marchés transnationaux à travers les réseaux marchands. Les Etats¹ pour leur part interviennent depuis moins longtemps à l'intérieur de frontières héritées de la colonisation. Les nouvelles politiques de libéralisation mises en oeuvre actuellement ne modifient pas fondamentalement la structuration du marché ouest-africain qui reste fragmenté en plusieurs marchés, correspondant à des espaces sociaux de pouvoir et pas nécessairement aux limites des territoires nationaux.
8. Les flux de réexportation, qui constituent l'un des vecteurs de l'intégration régionale par les échanges, s'inscrivent dans des circuits dits "informels". De ce fait, on peut en quelque sorte parler d'une intégration régionale "par le bas" en opposition aux formes officielles d'intégration régionales promues par les Etats et ayant connu plutôt des échecs². Cette "intégration par le bas" est le fait des commerçants privés mais aussi des populations frontalières liées par l'histoire, producteurs et intermédiaires qui jouent un rôle extrêmement actif dans la circulation des céréales entre pays.

L'opposition entre une intégration régionale formelle réalisée par les Etats et une intégration par les acteurs semble remise en cause par les enquêtes qui rendent au contraire compte de l'étroite imbrication entre le secteur dit "informel", structuré par les logiques sociales, et le secteur formel. En effet, les Etats tiennent compte des interdépendances entre les politiques nationales. Par exemple, dans l'espace Ouest, la Gambie détermine sa politique selon la fonction de réexportation qu'elle remplit par rapport à ses voisins³. En même temps les échanges régionaux sont le fait de grands commerçants qui ont des relations étroites avec les Etats faites parfois de conflits, mais le plus souvent de compromis. Ces relations commerçants/Etat permettent aux premiers d'agir directement sur les politiques ouvertement affichées (cas de la Gambie) ou de mettre en oeuvre des stratégies pour contourner les politiques affichées (cas de la Guinée).

¹ La définition de l'Etat comme institution centralisée, mais aussi comme somme d'agents, la nécessité de reconnaître qu'il est un espace particulier d'accumulation et le théâtre de forces centrifuges et contradictoires qui le constituent sont essentielles à une analyse des politiques et partant du marché.

² CEAO, CEDEAO.

³ Après la baisse du prix du riz à la consommation au Sénégal en juin 1988, la Gambie a supprimé les droits de douane à l'importation de riz. Il s'agissait de ne pas perdre le marché sénégalais vers lequel étaient réexportées de très importantes quantités de riz.

9. En raison des écarts entre les cours internationaux et les prix intérieurs des céréales, d'une part, et des quantités concernées, d'autre part, l'importation de céréales représente une source de profits substantiels. L'oligopole commercial, certains responsables d'administration et des personnalités proches du pouvoir politique cherchent à se créer une situation de rente à partir de cette source de profits.
10. Les politiques de gestion des marchés céréaliers et, plus généralement les politiques agricoles, sont, on l'a dit, le résultat de compromis entre les différents acteurs concernés, dont les agences d'aide. Ceci conduit à un écart, parfois très fort, entre les politiques officielles (ou "affichées") et les politiques effectivement mises en oeuvre. En effet, pour continuer à percevoir la manne (la rente dans certains cas) de l'aide internationale, les Etats doivent afficher des politiques compatibles avec les exigences des bailleurs de fonds. Mais, dans le même temps, ils doivent veiller au maintien d'équilibres socio-politiques internes complexes.
11. Avec l'exode rural et la croissance des populations urbaines à faibles revenus, les consommateurs, bien qu'inorganisés, ont acquis un statut de groupe de pression important: le maintien de bas prix à l'alimentation urbaine est devenu une contrainte incontournable des politiques agricoles.
12. Par contre, les paysans ne représentent toujours pas une force sociale capable de faire valoir son point de vue dans l'élaboration des politiques économiques. C'est pour l'instant surtout par le biais des appuis extérieurs (ONG et agences de coopération lorsqu'un investissement est en jeu) que leurs intérêts sont pris en compte.

CONCLUSION

Nous essayerons ici de tirer quelques enseignements des travaux de l'équipe pour l'approche des marchés et des politiques agricoles, l'éclairage du débat sur la libéralisation et les perspectives de travail.

Au stade actuel de notre réflexion, nous ne sommes pas en mesure de positionner de façon suffisamment précise notre approche par rapport aux différentes théories pour en tirer toutes les implications de méthode. Nous nous contentons donc de lancer ici le débat avec des premiers éléments.

Les résultats énoncés ci-dessus permettent de caractériser assez précisément le marché céréalier ouest-africain. En résumé, ce marché est structuré de longue date par des relations sociales hiérarchisées; les réseaux marchands organisés en oligopoles dominent le marché d'autant plus facilement qu'ils entretiennent d'étroites relations (souvent de collusion) avec l'Etat ou ses agents; le marché est segmenté mais ouvert sur l'extérieur; la stratégie des agents dominants (oligopole et Etat) est de se ménager des espaces de rentes, ce qui entretient le fractionnement du marché.

Que pouvons-nous tirer de cette caractérisation ?

1. Pour l'approche du marché

Ce marché est évidemment loin de réunir les conditions de transparence/concurrence de la théorie néo-classique. Il est fortement hiérarchisé ; l'information, le capital (ou le prêt bancaire), les relations à l'Etat et aux fournisseurs extérieurs sont monopolisés par un petit nombre d'opérateurs.

La première conséquence du fonctionnement oligopolistique du marché des céréales est l'action des acteurs dominants sur les prix. Par exemple dans le cas du système d'information sur le marché au Niger, D. Martinet a observé que les prix à la collecte du mil étaient quasiment identiques sur les différents marchés de collecte de la zone de Maradi, principale zone de production. Là où l'économiste aurait tendance à conclure à une parfaite concurrence sur le marché, la connaissance de la structure oligopolistique du marché montre que ce résultat est dû à des causes exactement inverses : les patrons de réseaux s'entendent entre eux pour donner un ordre d'achat avec un prix plafond à leurs collecteurs, ce qui a pour effet d'uniformiser les prix. Dans un deuxième exemple concernant le Mali, l'oligopole importateur de riz qui contrôle également une grande partie de la commercialisation du riz local, intervient de telle sorte que le prix du riz sur le marché soit fixé en fonction du coût de revient le plus élevé, celui de l'Office du Niger. Ainsi le riz qui arrive en contrebande de Guinée à bas prix, est vendu à Bamako au même prix que le riz importé officiellement et que le riz de l'Office du Niger.

La seconde conséquence du fonctionnement oligopolistique du marché de céréales et du caractère hiérarchisé des réseaux est la segmentation du marché. Dans le cas de la Guinée, par exemple, la concentration des importations du riz du marché mondial, la capacité de négociation entre grands opérateurs pour le partage de leurs zones d'influence (le contrôle d'une région ou celui d'un secteur d'activité -importation, distribution, réexportation-) et la structure hiérarchisée des réseaux de distribution sont à la base de la segmentation des marchés. Il n'y a donc pas un, mais des marchés correspondant à des aires transnationales de pouvoir contrôlées par les grands commerçants.

La segmentation du marché a des implications méthodologiques. En l'absence d'un marché national homogène, les analyses macro-économiques "classiques" (travail sur les grands agrégats) deviennent peu pertinentes. Il en va de même de l'analyse d'un marché à l'échelle "nationale" là où les réseaux marchands sont organisés à l'échelle régionale.

Dans cette perspective, un travail minutieux d'identification des axes de commercialisation mettant en relation les bassins de production ou les zones d'importation et les centres de consommation, ainsi que le repérage des circuits (chaîne d'opérateurs en relation des uns avec les autres) permettant la circulation des produits céréaliers locaux et importés est un préalable nécessaire à toute analyse du marché.

Les enquêtes de terrain ont également mis en évidence le rôle central de l'Etat dans

l'organisation des marchés. Elles ont rendu compte des multiples ponctions et détournements des agents de l'administration, interprétations des règlements par les acteurs concernés, faveurs accordées, arrangements entre agents et commerçants..., des pratiques qui pèsent sur toute opération d'importation et de commercialisation du riz du marché mondial, et dans une moindre mesure sur la commercialisation des céréales locales.

L'ensemble de ces pratiques correspondent à la nature complexe et clientéliste des Etats ouest-africains et à leur mode de légitimation interne basée sur leur capacité à redistribuer à leurs alliés - groupes sociaux puissants, religieux, grands commerçants, fonctionnaires - (une capacité de redistribution mise à mal actuellement en cette période d'ajustement !). Dans un telle logique, les liens des commerçants à l'Etat et à ses administrations sont le plus souvent indispensables à toute accumulation. Ainsi l'informel, au sens de ce qui est non enregistré, non contrôlé officiellement, est central dans l'organisation des commerçants, le double jeu entre l'informel et le formel étant au coeur des stratégies des acteurs, qu'ils soient privés ou publics.

L'approche sectorielle opposant habituellement le formel et l'informel ne permet plus de comprendre la dynamique du marché. Il faut au contraire analyser les pratiques et les interventions concrètes des acteurs jouant sur l'un et l'autre. Mais si formel et informel sont liés, la frontière certes mouvante qui sépare l'un de l'autre demeure pertinente dans la mesure où c'est au niveau de celle-ci que se trouve le principal lieu de réalisation de la rente. La taxation des importations de riz (mesure réglementaire) en lien avec le bas prix mondial crée un espace de rente potentiel, le non-paiement de cette taxe (arrangement "informel") permet la réalisation de la rente.

Un des objectifs de l'ajustement est bien de supprimer les possibilités de ce double jeu en réduisant au strict minimum l'intervention de l'Etat. Pour l'instant cet objectif est loin d'être atteint. Certes, certains espaces de rente sont réduits (par exemple avec la fin des facilités bancaires non contrôlées aux importations de céréales), mais d'autres subsistent ou se construisent avec la complicité des agents de l'Etat ou des banques. Dans ce domaine, les grands commerçants font preuve d'une remarquable capacité d'adaptation ; ainsi par exemple, quand la nouvelle procédure de renouvellement du stock de sécurité de l'office céréalier par appels d'offre est mise en place (pour éviter la collusion clientéliste), les grossistes savent s'entendre pour faire monter ou baisser les prix. Par ailleurs, la baisse des revenus de l'Etat incite ses agents à multiplier de nouvelles formes de prélèvements (les taxes "sauvages" remplacent les taxes douanières).

S'il n'est pas possible, en vue d'aménager la théorie standard, de reléguer les détournements, les circuits parallèles et l'"informel" au rang d'imperfections du marché, ce n'est pas non plus possible d'exclure les logiques sociales sous jacentes aux marchés de l'analyse. En effet les acteurs économiques ouest africains ne sont pas libres de toute détermination sociale, ils se réfèrent aux hiérarchies propres aux relations sociales, familiales et religieuses spécifiques à leur société. Ainsi la réalisation du profit marchand passe le plus souvent par la constitution d'un capital de relations. On mesure de cette manière, les limites de l'approche en terme de coûts de

transaction (du moins pour ce qui ne concerne pas exclusivement les frais de transport) visant à identifier les mesures à prendre pour alléger les coûts pesant sur la filière. Certaines transactions sont certes coûteuses, mais elles correspondent en fait à un inévitable investissement social, administratif (cadeau à un douanier), politique (adhésion au parti), religieux (dîme coranique) ou autre nécessaire à la réussite d'une opération commerciale.

Ainsi, la structure du marché et les pratiques des acteurs dominants expliquent que la libéralisation n'ait pas fondamentalement modifié le fonctionnement du marché.

Cependant, l'étude fine des règles (conventions, contrats) qui régissent les relations entre acteurs de la commercialisation semble porteuse. C'est peut-être par cette méthode (en observant si telle intervention oblige ou non les acteurs à modifier les conventions qui les lient) que l'on pourrait appréhender de façon plus réelle l'impact des interventions de l'Etat sur la structure du marché, que ces interventions soient globales (libéralisation) ou sectorielles (crédit, système d'information sur le marché).

Enfin, rappelons que la dynamique du marché est le résultat des pratiques de l'ensemble des acteurs. Un travail spécifique doit notamment être mené sur les pratiques des producteurs, qui ne doit pas se limiter à la mise en marché, mais doit englober l'ensemble des paramètres (consommation, stockage, production) qui permettent de l'éclairer. De même, les consommateurs doivent faire l'objet d'une approche particulière.

Nous avons tenté de mettre en oeuvre cette démarche dans une proposition que nous avons faite en mai dernier pour un système d'information sur les produits agricoles en Guinée (SIPAG). Après avoir identifié les principaux systèmes de production, puis les axes et les circuits de commercialisation des principaux produits, nous avons proposé un système d'enquêtes périodiques articulées entre elles: collecte d'informations sur les marchés physiques (prix, origine/destination,...), enquêtes sur les stratégies d'un échantillon de grossistes, sur les pratiques de mise en marché des producteurs et sur les choix des consommateurs. Ce sont les informations sur les pratiques des acteurs qui devront permettre d'expliquer les fluctuations des indicateurs du marché.

2. Pour l'approche de la politique agricole

L'Etat n'est pas un acteur extérieur au marché qui se cantonnerait dans un rôle d'arbitre. Il a plusieurs facettes qui correspondent à des rationalités différentes. Il est amené à établir un compromis entre les intérêts de différents acteurs du marché à travers les règles du jeu qu'il fixe, mais, d'une part, il n'oublie pas ses propres intérêts (ou ceux de certains de ses membres) dans cette opération et, d'autre part, il intervient directement ou indirectement sur le marché. Cette confusion des rôles renvoie à la nature de l'Etat en Afrique comme l'ont bien montré les travaux des politologues français tels que J-F Bayart. La logique de l'Etat clientéliste, de l'Etat mou n'est évidemment pas une rationalité qui s'exprime à travers le respect des normes économiques édictées par la puissance publique.

L'analyse de la politique économique doit donc bien différencier les divers objectifs et rationalités de l'Etat. Bien souvent l'analyse de la politique agricole s'arrête à celle de la politique affichée qui, en général, exprime le compromis entre l'Etat et les bailleurs de fond (par exemple dans le cas de l'ajustement et de la libéralisation ou dans le cas de la limitation des importations).

L'approche de la politique effectivement mise en oeuvre doit faire intervenir les autres acteurs du marché, y compris ceux des pays voisins. Officiellement, par exemple, Le Nigeria a fermé ses importations de céréales, mais en pratique il importe des quantités importantes de riz et de farine de blé par les circuits transfrontaliers.

On peut faire l'hypothèse que, dans chaque pays et à l'échelle régionale, la politique agricole est le résultat d'un compromis entre les intérêts des différents agents économiques, essentiellement ceux qui ont un poids économique et politique important : les grands commerçants, les membres influents des administrations, les agences de coopération, les exportateurs des pays développés et les consommateurs.

Ce compromis, que l'Etat cherche à réaliser à travers sa politique agricole, est basé sur la maximisation des espaces de prélèvement pour son propre compte et celui des agents dominants. Le compromis adopté par plusieurs pays sur le secteur rizicole peut s'expliquer de cette manière: alors que la libéralisation voudrait signifier la référence exclusive à la compétitivité (vis-à-vis du marché mondial), plusieurs Etats poursuivent une politique de protection qui leur permet (1) de tirer parti de l'aide des bailleurs de fonds (investissement), (2) de prélever des recettes sur les importations (taxes ou péréquation), y compris sur les réexportations (taxe de transit au Niger), (3) d'ouvrir un espace de rente pour les opérateurs (y compris gouvernementaux) qui vont faire entrer le riz par les circuits parallèles.

Dans cette logique, on peut interpréter la réglementation comme une forme d'ouverture de négociations entre opérateurs privés et agents de l'Etat: par exemple, dans le cas d'une taxe douanière, un arrangement entre le commerçant et le douanier permet d'éviter de payer la taxe (seul l'arrangement est payé) et lorsque la taxe est modifiée, l'arrangement doit être renégocié...

BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE (J.L.) et GREGOIRE (E.), 1988.- Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux: les cas du Mali et du Niger-Nord-Nigeria.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 73p., juin.

ANCEY (G.), 1975.- Niveaux de décision en milieu rural africain.- AMIRA N°3, avril-nov.

ARDITI (C.), 1991. - Economie et politiques céréalières dans la zone sahélienne -l'exemple du Tchad.- Paris, août.

BARIS (P.) et COUTY (Ph.), 1981. - Prix, marchés et circuits commerciaux africains : Quelques propositions pour l'étude de la commercialisation des produits agricoles en Afrique.- AMIRA n°35, décembre.

BAYART (J.F.), 1989. - L'Etat en Afrique Paris : Fayard, 432 p.

BOBO (L.) et BRICAS (N.), 1988.- Promotion des céréales locales au Sahel : Initiatives locales et environnement macro-économique.- Dakar : ENDA Tiers Monde, Paris : ALTERSIAL.

BOSC (P.M.) et YUNG (J.M.) (Coord.), 1992.- Le développement agricole au Sahel.- Montpellier : CIRAD, Collection "Documents Systèmes Agraires", n°17, 5 tomes.

BRICAS (N.), 1991a.- Les consommateurs. - In : COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, pp. 152-156.

BRICAS (N.), 1991b.- La transformation des céréales sèches - In : COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, pp. 127-128.

BRICAS (N) et SAUVINET (R), 1989.- La diversification de la consommation : une tendance de l'évolution des styles alimentaires au Sahel. Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre.

COLIN (J.P.), 1990.- Regard sur l'institutionnalisme américain.- in : Cahiers Sciences Humaines ORSTOM, 26 (3).

COLIN (J.P.) et LOSCH (B.), 1992.- Economie rurale africaniste française et institutionnalisme : des rendez-vous possibles ? - Texte présenté au séminaire du CIRAD sur l'économie institutionnelle, Montpellier, sept. 1992.

COSTE (J.), EGG (J.) (ed) et al., 1991.- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : quelle dynamique régionale ? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris : Club du Sahel / OCDE, Ouagadougou : CILSS, 217 p. + ann., avril.

COULIBALY (B.S.) et COULIBALY (O.N.), 1990.- Pratiques paysannes en matière d'échange et de sécurité alimentaire : zones de Koutiala et Ségou. - IER, Bamako ; INRA-IRAM-UNB, document de travail, août, 35 p.

COUSSY (J.), 1989.- La description de l'espace régional existant en Afrique de l'Ouest. Méthodes, résultats et éléments de scénarios d'évolution.- In : CILSS / Club du Sahel: Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, pp. 147-155, avril.

COUTY (P.) et WINTER (G.), 1983.- Qualitatif et quantitatif, deux modes d'investigation complémentaire".- AMIRA N° 43, mai, juin.

COUTY (Ph.), 1985.- Information, méthodes d'investigation et décision en milieu rural africain.- Polycopié de cours 1985-86. ORSTOM/Université Paris X Nanterre, DESS Développement.

DAVIRON (B.), 1991.- Les prix des céréales à l'exportation vers l'Afrique de l'Ouest.- Paris : INRA-IRAM- UNB, Club du Sahel-OCDE, Ministère de la Coopération, 36 p.

DE VROEY (M.), 1990.- S'il e plait, dessine moi un marché.- in : Economie Appliquée, tome XLIII, n° 3, pp. 67-87.

DIAZ CORVALAN (P.), 1991.- Prix et coûts de transport dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal).- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 50p.

GASTELLU (J.M.) et HALLU (R.), 1975.- Résumé du document : "Les unités économiques en pays serer" (Sénégal).- AMIRA N° 5, juin.

GASTELLU (J.M.), 1978.- ...Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? .- AMIRA N° 26, décembre.

GENTIL (D.), 1989.- Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel.- Communication au séminaire CILSS / Club du Sahel "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6 - 11 novembre).

GENTIL (D.), 1990.- Note sur les balances ressources/emplois des marchés céréaliers.- Document de travail, IRAM, février, 7 p.

GENTIL (D.), 1991.- Pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation.- Paris : INRA - IRAM - UNB, Club du sahel-OCDE, Ministère de la Coopération, janvier, 24 p.

GRIFFON (M.), HENRY (P), LEMELLE (J.P.), 1990.- Les politiques agricoles et alimentaires en Afrique; méthodes et outils d'analyse et d'aide à la décision.- Paris : Ministère de la Coopération, collection méthodologie.

HARRISS (B.), 1979.- There is method in my madness or is it vice versa ? Measuring agricultural market performance.- in : Food Research Institute Studies, Vol XVII, n°2.

HIBOU (B.), 1990.- Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers ouest-africains : le cas des pays du sous-espace Ouest.- Paris : INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-OCDE, Ministère de la Coopération, octobre, 77 p.

INRA-IRAM-UNB, 1989.- Echanges, politiques agricoles et dynamiques des espaces régionaux en Afrique de l'Ouest. Programme d'étude et de recherche juillet 1989 - juin 1992, juin, 30 p.

LAMBERT (A.), 1989.- Espaces et réseaux marchands au Sénégal : Les échanges céréaliers avec la Gambie et la Mauritanie.- In : CIRAD, Actes du Xè séminaire d'économie et de sociologie 11-15 septembre, Montpellier, pp. 490-495.

LAMBERT (A.), 1991a.- Les commerçants. - In : COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, pp. 134-148.

LAMBERT (A.), 1991b.- Les grands acteurs du commerce du riz face à la libéralisation en Guinée.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 52p., août.

LET - INRETS, 1989.- Politique de réduction du coût de camionnage en Afrique Subsaharienne (Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun). - Rapport de synthèse.

LOMBARD (J.), 1990).- Echanges régionaux et pratiques de production - consommation des paysans au Sénégal : les cas du Sine Saloun et des Terres Neuves.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 95p.

PARSONS (K), 1949.- The logical Foundations of Economic Research.- Journal of Farm Economics, 31-4.

POLANYI (K.), ARENSBERG (C.), PEARSON (H.), 1957.- Trade and Markets in the Early Empire. New York, The Free Press.

SAMUELS (W.), 1984.- Institutional Economics.- Journal of Economic Education, 15-3.

SCHMID (A.), 1992.- Legal Foundations of the Market : Implications for Africa.- Michigan State University. Paper prepared for PRISAS Workshop on Institutional and Legal Environment of Agricultural Input and Commodity Markets in the Sahel ; Bamako : Institut du Sahel/CILSS, March 23-28.

SWEDBERG (R.), 1990.- Vers une nouvelle sociologie économique. L'évolution récente des rapports entre la science économique et la sociologie.- in : La Revue du MAUSS, n°9.

VALLEE (O.), 1991.- La dimension monétaire et bancaire des échanges frontaliers dans le sous-espace ouest de l'Afrique de l'Ouest.- INRA-IRAM-UNB, document de travail.

WHITE HARRISSON (C.), 1981.- Production markets as Induced Role Structure in Samuel Leinhard (ed) Sociological Methodology, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

DEBATS

I. RENFORCEMENT DU POIDS DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA DÉFINITION ET L'ORIENTATION DES POLITIQUES AGRICOLES - QUELS APPUIS FOURNIR AUX ORGANISATIONS PAYSANNES¹ ?

Les années 1980 ont vu se dérouler deux phénomènes complémentaires en Amérique du Sud et en Afrique. Dans les deux contextes, les organisations paysannes revendiquent avec plus ou moins de succès de participer à la définition des politiques économiques qui affectent directement le monde rural :

- des organisations très politisées, de type syndical, cherchent à se doter d'instruments techniques de services à la production qu'elles contrôleraient (Amérique Centrale) ;
- des organisations à caractère plutôt technique acquièrent des rôles de représentation de leurs base (Afrique : FONGS², SYCOV³, etc.).

1.1. REDEFINITION DU ROLE DE L'ETAT

Le contexte économique de cette période est, en effet, celui des ajustements structurels, des désengagements de l'Etat de ses fonctions d'appui à l'agriculture :

- désengagement relatif, qui dépend des appuis antérieurs. Là aussi, il convient de nuancer selon :
 - * les régions et les pays. La réalité des appuis au secteur agricole est très variable, ils vont de aucun appui (les 321 du Guatemala⁴) à un encadrement rigoureux et dirigiste (Office du Niger) ;
 - * les objectifs poursuivis par les états avec ces appuis : les appuis au secteur agricole en Amérique centrale se sont concentrés sur les groupes sociaux dominants - agriculture moderne, élevage, agro-exportation, alors qu'en Afrique de l'Ouest ils se sont concentrés sur les filières d'exportation et des choix politiques - autosuffisance alimentaire... ;
- désengagement souvent imposé par les bailleurs de fonds internationaux ;
- désengagements qui peuvent être, à l'heure des bilans et évaluations, plus ou moins réels. Quoi qu'il en soit, ce désengagement s'est le plus souvent réalisé de manière brutale, sans véritable préparation ni recherche de toutes les alternatives envisageables. C'est un phénomène qui laisse les producteurs paysans démunis face

¹ Compte-rendu rédigé par Sophie TEYSSIER., à partir des débats de l'atelier N°1 (11 septembre après-midi) et de ceux de la table ronde (12 septembre).

² Fédération des ONG du Sénégal.

³ Syndicat des cotonniers et vivriers (Mali).

⁴ 3 % d'agriculteurs recevant du crédit, 2% recevant de l'assistance technique et 1 % vendant sa production à l'Office de commercialisation

à la concurrence internationale et face aux autres secteurs sociaux/agents économiques (par exemple, au Cameroun, où les paysans vendent leur cacao jusqu'à trois fois moins cher que le prix officiel, depuis la fin de la commercialisation par la SODECAO).

Le désengagement et l'ensemble des politiques sectorielles liées aux ajustements structurels, ont néanmoins eu pour conséquence, non prévue, la revalorisation et la promotion des organisations paysannes (professionnelles) :

- les OP autrefois sous tutelle sont aujourd'hui chargées (par l'Etat, les bailleurs, et parce qu'elles n'ont pas d'autres alternatives) de reprendre et d'assurer certaines fonctions au sein des filières organisées. Ces transferts ne se font pas sans heurts ni difficultés (SYCOV). Au besoin, des OP sont promues trop vite, ce qui ne leur laisse pas de possibilités réelles d'acquérir les compétences et de se fortifier institutionnellement pour les tâches dont on veut les charger (SODECAO).
- Les OP acquièrent un rôle plus revendicatif face à l'impact des ajustements structurels sur la production (Amérique centrale, Afrique).

Ces changements s'accompagnent d'intérêts nouveaux en matière économique :

- connaissance des filières, des marchés internationaux, des mécanismes les régissant, des noeuds d'étranglement ;
- affirmation d'une volonté de participer aux débats de politique économique,

Dans tous les cas, des besoins nouveaux apparaissent :

- comprendre la teneur des débats, maîtriser les concepts économiques ;
- disposer d'arguments raisonnés permettant de défendre les positions des OP ;
- intégrer l'intérêt national à la réflexion menée, et pouvoir mettre en cohérence cet intérêt national avec les intérêts particuliers des individus et des organisations.

1.2. REDEFINITION DU ROLE DES ORGANISATIONS PAYSANNES

La redéfinition du rôle des organisations paysannes dépend du contexte politique global, et des espaces démocratiques disponibles. Ainsi, la FONGS au Sénégal, pays parmi les plus démocratiques du continent; le SYCOV a participé à la conférence nationale du Mali, etc. En Amérique centrale, c'est au Costa Rica, la "Suisse d'Amérique" que les OP ont pu le plus avancer dans leur recherche d'alternatives, et dans les négociations menés avec le gouvernement, alors qu'au Guatemala, où sévit une terrible répression, il n'y a pas d'OP d'envergure nationale légalement reconnues (il existe des coopératives au niveau local, des syndicats de travailleurs agricoles - saisonniers).

Les rôles nouveaux des OP entraînent des besoins nouveaux en matière de formation et la recherche de modalités différentes pour y répondre.

1.3. IDENTIFICATION DES BESOINS ET DES REPONSES POSSIBLES

Ceci nous renvoie au problème de l'identification des besoins. Ceux-ci sont souvent suscités par l'offre.

Exemples : en Amérique centrale, les OP ont vu arriver le PFSA comme un projet de plus, qui leur offrait de la formation. Ceci a entraîné une attitude réservée, jusqu'à ce qu'elles perçoivent ce que ce programme régional pouvait leur apporter, directement (en matière de formation et en réponse à des besoins exprimés, par le biais des ateliers et des séminaires : compréhension de ce qu'est l'ajustement structurel et de comment, concrètement, il a été mis en route dans chaque pays, maîtrise au niveau micro-économique de concepts clés, et des relations entre les stratégies individuelles des producteurs et les politiques macro-économiques,...) et indirectement, par les aspects collatéraux des activités : échanges entre OP de pays différents, rencontres de dirigeants, etc.). Il y a eu, petit à petit, appropriation du PFSA par les OP qui ont exprimé toujours plus clairement leurs objectifs dans cette collaboration et posé les limites des apports du PFSA. Ceci renvoyait également à un passé houleux des OP avec les ONG locales et/ou les projets de développement intégré (PDRI) exécutés par les instances gouvernementales, dont les services sont jugés insuffisants et/ou intéressés.

En Afrique, ce sont également souvent les bailleurs de fonds (institutionnels ou non gouvernementaux) qui identifient les besoins en matière de formation, vulgarisation, gestion des filières, etc. et les moyens à mettre en oeuvre pour y répondre. Cette identification peut être plus ou moins bonne, les solutions proposées évoluent au fil des ans, et peuvent (et devraient) tendre à renforcer l'organisation des ruraux et l'autonomie des OP (autonomie financière, économique, technique). L'appropriation des services fournis est variable selon l'histoire des OP, leur force et leur capacité de négocier ou exiger.

D'où la nécessité de différencier :

- les OP consolidées qui ont déjà une histoire derrière elles. Elles peuvent être des organisations existant dans le cadre de filières, dans un cadre de tutelle assez rapprochée, mais ayant une réalité économique et sociale, ou des OP à fonctions de représentation (FONGS) ;
- des OP moins structurées, dont la structuration est le résultat de conflits avec d'autres catégories sociales, y compris l'Etat, ou de mécanismes de concertation entre OP pour acquérir une plus grande capacité de représentation (COORD au Sénégal, ASOCODE en Amérique Centrale)

Les besoins en matière de formation sont souvent non explicites, et les besoins exprimés, les modalités proposées restent "classiques"¹. Les échanges entre OP de différents pays (ou différentes régions d'un même pays), sur des problématiques communes, ont tendance

¹ Une des premières activités PFSA a été de réaliser une mission d'identification des pratiques et "demandes" des OP et ONG en matière de formation. Le résultat de cette mission, bien que très intéressant, s'est révélé difficilement exploitable par le PFSA, les demandes (de l'alphabétisation aux technologies appropriées) ne correspondant pas à ce que pouvait offrir le programme.

actuellement à se multiplier. Ils sont de fait extrêmement formateur en ce qu'ils permettent de connaître d'autres expériences, de voir les solutions trouvées par d'autres. Ils ne doivent pas se réduire à du "prosélytisme organisationnel".

1.4. LES FORMES D'APPUI A TESTER OU A CONSOLIDER

Dans la redéfinition du rôle des OP en réaction aux ajustements structurels, on peut distinguer deux orientations majeures, qui correspondent également à des besoins /types d'appui distincts :

- une orientation technique : face au retrait de l'Etat, ou son inefficacité, les producteurs veulent et doivent assurer eux-mêmes certaines fonctions d'appui à la production, en amont et en aval (approvisionnement, financement, commercialisation, conditionnement, exportation...)
- une orientation de représentation, de participation à la définition des politiques agricoles ;
- les OP à caractère plus technique, aussi bien que celles à caractère plus de représentation, ont des besoins communs en ce qui concerne l'appui à l'organisation : comptabilité, gestion, circulation de l'information, structuration et démocratie interne, etc.

Il n'existe pas de formule d'appui qui fonctionnerait dans tous les cas. Chaque contexte national et local implique des modalités de travail différentes (en fonction de l'histoire des OP, la situation politique du pays, etc.). D'ailleurs on assiste à une diversité prometteuse d'initiatives :

- en matière de gestion :
 - * Interafog, organisation française née du refus, par des agriculteurs, d'un modèle unique d'appui à la gestion, même un projet d'appui à la formation en comptabilité avec les organisations paysannes au Mexique, en adaptant la méthodologie au contexte particulier des *ejidos*.
 - * le projet de gestion rurale, au Mali, met en place avec des délégués des associations villageoises, un centre de services en comptabilité/gestion, dirigé par un conseil d'administration élu par les utilisateurs membres du centre. Celui-ci fonctionnera sur la base de prestations de services par des prestataires indépendants.
- en matière d'assistance technique :
 - * le CADEF, au Sénégal, a participé à des recherches menées avec des partenaires institutionnels avec lesquels des conventions de collaboration ont été signées. La dynamique locale aboutit aujourd'hui à la création d'une "Maison du Paysan" qui sera un centre de services techniques pour les organisations regroupées au sein de la Coordination de Bignona (COORD).

L'expérience française n'est pas à négliger. Il faut en tout cas la connaître, et savoir comment les agriculteurs français (et européens) ont obtenu leur droit à la parole et à la participation économique, et où ils en sont actuellement (en matière économique et politique). Mais **cette expérience ne constitue pas un modèle**, à reprendre tel quel et à exporter vers le Sud. La situation actuelle résulte d'une interaction entre les OPA et l'Etat français, dans un contexte socio-économique particulier. Le travail réalisé par la JAC (animation, formation/réflexion) est intéressant, le modèle des Chambres d'Agriculture a plus de mal à être transposé. En matière de gestion, l'Interafog naît justement d'une remise en cause d'un modèle hégémonique.

Les appuis offerts doivent permettre le **renforcement des OP et leur autonomie technique, économique, financière**. En la matière, la meilleure façon de procéder est de responsabiliser les paysans, de préparer les conditions de la disparition de l'éventuel appui, de ne pas créer de dépendances (technique, économique). Pour cela, favoriser la mise en oeuvre d'instruments d'appui par les OP elles mêmes.

Exemple : à l'Office du Niger, l'apprentissage de se regrouper pour des achats en commun a été coûteuse, c'est une pratique acquise aujourd'hui.

Les approches projets (PDRI par exemple) sont souvent lourdes, peu adaptées et très paternalistes. Quand le projet se retire, il ne reste pas d'acquis.

Les formules de type "structures légères" doivent être privilégiées. Ces structures techniques peuvent avoir un "créneau" très spécialisé (cas du Centre de Gestion rurale de Koutiala, des Caisses d'Epargne et de Crédit gérées par des conseils d'administration paysan, ...) ou un rôle d'appui plus général (cas d'une cellule technique de type ONG montée et dirigée par une organisation paysanne au Costa Rica pour aider les groupes de base à concevoir des projets et en obtenir le financement, cas de la Maison du Paysan de Bignona, qui devra fournir des services de diverses nature).

Les appuis doivent permettre de **clarifier les rôles et fonctions de chacun**.

Par exemple, au Mali, les AV sont responsables de fonctions techniques de la filière coton. Elles sont aussi, actuellement, responsables d'opérations de développement villageois qui semblent plus du ressort d'une administration locale (commune). Enfin, le SYCOV, syndicat récent à fonctions de représentation, associe de fait toutes les AV...

Cette clarification va de pair avec des besoins d'appui et de formation différenciés, selon qu'il s'agira pour l'OP "bénéficiaire" ou demandeuse d'assurer des services aux agriculteurs (fonctions techniques) ou leur représentation dans le cadre de négociations.

La maîtrise de l'information reste dans tous les cas fondamentale. Elle doit être recherchée, et le transfert d'information réalisé de diverses manière : échanges entre producteurs, séminaires et autres sessions de formation/information, envoi de documents et littérature. Dans ce cas, un travail préalable d'adéquation au public visé doit être réalisé.

CONCLUSION

Tout au long des débats, la relation entre les fonctions techniques, économiques et politiques dévolues aux OP (ou réclamées par elles) ont été présentes, avec les implications diverses sur les appuis possibles.

Aujourd'hui, les agriculteurs du Sud participent encore peu à l'élaboration des politiques économiques nationales. Celles-ci sont d'ailleurs déterminées par les relations internationales. Avec les politiques d'ajustement structurel, des tentatives naissent, des revendications s'expriment, s'accompagnant d'un phénomène de **structuration des OP à des niveaux supérieurs** (ex : SYCOV à un niveau régional au Mali, dépassant la structure AV/CMDT ; la COORD à Bignona qui regroupe 9 OP locales, la FONGS, à un niveau encore supérieur du Sénégal, ASOCODE en Amérique Centrale, etc.)

En matière de coopération, ceci implique de nouvelles approches, plus souples, plus "informatives" et plus économiques. Les appuis plus techniques (services) ne doivent cependant pas être négligés, car ils répondent aux besoins immédiats et quotidiens des producteurs (approvisionnement, commercialisation, financement, amélioration des techniques de production ...)

II. OUTILS D'ANALYSE DES POLITIQUES AGRICOLES

Sur ce thème, les journées d'études ne visaient pas à dresser un bilan exhaustif des outils d'analyse des politiques agricoles, mais à débattre de deux questions posées dans le cadre des interventions récentes de l'IRAM :

- . Comment appréhender les marchés de produits agricoles en Afrique sub-saharienne ? Quelles sont les implications des caractéristiques de ces marchés sur la définition et la mise en oeuvre des politiques agricoles ?
- . Quels sont les avantages et les limites de l'emploi de modèles macro-économiques dans des démarches visant à élargir la réflexion sur les politiques agricoles à l'ensemble des acteurs concernés ?

2.1. L' ETUDE DES MARCHES¹

La connaissance du marché est nécessaire à la mise en oeuvre d'une politique agricole plus fine. En même temps le marché est difficile à étudier en raison des problèmes de collecte de l'information sur les prix, et de la prééminence du marché informel. Si nous avons commencé à travailler sur ce thème, beaucoup reste à faire, notamment dans le domaine de la réflexion sur le rôle de l'Etat par rapport au marché.

¹ Compte-rendu rédigé par Agnès LAMBERT, à partir des débats de l'atelier N°3 (11 septembre après-midi).

Le débat a été introduit par Johny Egg et Agnès Lambert à partir d'une présentation succincte des travaux de l'équipe INRA-IRAM-UNB (voir ci-dessus).

Les principaux points de discussion ont été :

1) Les caractéristiques des marchés subsahariens :

En Afrique subsaharienne, le marché n'est pas la main invisible, mais plutôt le résultat d'un compromis en acteurs (Etat, producteurs, commerçants, consommateurs) aux intérêts et aux stratégies divergentes. Ces différents acteurs ont des pouvoirs de négociation très inégaux. Le plus souvent, on observe une alliance entre Etat et commerçants.

Les marchés ouest-africains sont étroits, aléatoires et segmentés, mais il faut prendre en compte la diversité des situations dans l'analyse (par exemple dans un même pays comme le Burkina, des zones excédentaires peuvent coexister avec des zones déficitaires)

2) La nécessité de l'éclairage historique pour la compréhension de la logique des marchés :

L'éclairage historique est également très important, pour connaître l'évolution des rapports du politique et du monde marchand. Cette approche diachronique permet de comprendre qu'il n'y a pas de correspondance entre les espaces politique et les espaces d'échanges, d'analyser la permanence de l'ancien système tributaire de prédation/redistribution dans les réseaux d'échange. Elle permet enfin de savoir que le continent a connu par le passé des périodes de prospérité, lesquelles correspondaient à des prédatons opérées par les pouvoirs centraux sur les commerçants et non sur les producteurs comme c'est le cas au cours de ces dernières décennies.

3) Les moyens de développer la capacité de négociation des producteurs :

L'analyse de la logique des marchés montre que ceux-ci ne sont pas favorables aux producteurs. Dans quelle mesure peut-on promouvoir des politiques agricoles favorables aux producteurs et qui tiennent compte des contraintes macro-économiques ? Pour élever la capacité de négociation des producteurs il faut :

- encourager l'émergence des organisations paysannes autonomes qui établiraient des alliances avec d'autres couches de la société afin de créer des configurations d'intérêts ;
- promouvoir la formation des producteurs en matière de stratégie à adopter par rapport au marché ;
- éviter que les producteurs ne constituent la base de prélèvement fiscal privilégiée des Etats ;
- se protéger des marchés internationaux (dans le cas de la viande congelée européenne), mais au contraire libéraliser les échanges entre pays (dans le cas du bétail).

4) L'importance de l'enjeu démocratique

D'une part on assiste à la mise en place de rente politique au bénéfice de grands commerçants, mais en même temps le processus en cours doit permettre une renégociation de rapports de force plus attentifs aux intérêts des producteurs...sans oublier les consommateurs.

2.2. LA MODÉLISATION MACRO-ÉCONOMIQUE : UN OUTIL DE FORMATION¹ ?

Animé par Gaston OLIVE, macro-économiste, le troisième groupe de travail s'est interrogé sur le rôle que pouvait jouer la modélisation macro-économique dans les interventions de l'IRAM sur les politiques agricoles.

Après une brève clarification terminologique, nécessaire pour les non-spécialistes largement majoritaires au sein de l'IRAM, un bilan partiel de l'expérience de l'IRAM en la matière dans le cadre du Programme de Formation en Sécurité Alimentaire mis en oeuvre en Amérique Centrale (voir texte de Michel MERLET) a fait ressortir deux points de débat essentiels, qui résument clairement les enjeux d'une telle approche :

- en premier lieu, un modèle est, d'un point de vue technique, le résultat d'un compromis entre représentation et simplification du réel ; c'est peut-être dans le domaine agricole que ce compromis est le plus difficile à établir ;
- ensuite, il existe plusieurs manières d'exploiter un modèle ; certaines sont fondamentalement perverses et peuvent aboutir à des résultats opposés aux objectifs initiaux, par exemple lorsque le modèle n'est utilisé que pour "valider" une représentation erronée de la réalité.

C'est dans la perspective de surmonter ces deux difficultés que s'inscrit la mise en oeuvre par l'IRAM d'une nouvelle expérience de modélisation, dans le cadre de la poursuite des travaux sur les espaces régionaux en Afrique de l'Ouest pour le compte du Ministère de la Coopération.

a) Qu'est-ce qu'un modèle macro-économique ?

► Approche macro-économique et approche globale

Approche macro-économique n'est pas synonyme d'approche globale.

Si le niveau de l'analyse macro-économique est en général celui d'un pays ou d'une région, une telle approche n'en est pour autant pas forcément globale. Elle peut au contraire être tout à fait être sectorielle, si l'on procède par exemple à un découpage de l'économie par branches d'activité, ou par catégories de producteurs et de consommateurs.

¹ Compte-rendu rédigé par Gilles DAMAIS à partir des débats de l'atelier N°2 (11 septembre après-midi).

Une approche macro-économique se caractérise plutôt par son caractère systémique : les variables considérées sont toutes interdépendantes, il n'y a pas de relation de causalité simple entre elles. L'approche macro-économique est ainsi par essence complexe, d'où l'intérêt d'utiliser des représentations formalisées pour mieux représenter cette complexité.

Grâce à leurs capacités de calcul, les modèles informatisés, même simples, sont en mesure de prendre en compte les interactions entre variables, là où le raisonnement cartésien moyen éprouverait des difficultés.

► Qu'est-ce qu'un modèle ?

L'économie peut se caractériser par un ensemble de relations entre variables.

- Les relations comptables expriment d'une manière ou d'une autre la nécessaire égalité entre les ressources générées par l'activité économique sur une période donnée et le total des emplois de ces ressources.
- Les relations de comportement caractérisent les acteurs économiques ; elles donnent par exemple le lien existant entre revenus et consommation, ou entre prix et niveau de production.
- Les relations institutionnelles caractérisent le comportement d'un acteur particulier: l'Etat. Elles stipulent par exemple les liens entre recettes fiscales et niveau d'importation, ou dépenses budgétaires et population, etc.

L'économétrie, c'est à dire la mesure statistique des valeurs prises par les différentes variables de l'économie,¹ permet de quantifier ces relations. Elles peuvent alors être traduites en équations.

Un modèle est un agencement de ces différentes équations. Il est censé représenter la réalité dans sa complexité.

► L'utilité d'un modèle ...

- On aura des modèles différents selon la nature des variables que l'on aura privilégiées dans cette représentation : un modèle n'est donc jamais qu'une grille de lecture de l'économie, qui permet de mieux en comprendre certains faits, de s'éclaircir les idées sur son fonctionnement, et d'éliminer certaines incohérences dans nos interprétations.

¹ Lorsque les données statistiques sont inexistantes ou insuffisantes, on est contraint de procéder par estimation : on émet des hypothèses sur les valeurs prises par les coefficients des équations liant les variables de l'économie.

- L'élaboration même d'un modèle est un processus utile en soi, dans la mesure où elle constitue un moyen de rassembler et homogénéiser un ensemble d'informations économiques disponibles sur un pays, et de les rendre opérationnelles dans un cadre cohérent. Une étape centrale du travail de modélisation consiste à définir le cadre pertinent dans lequel sera ordonnée l'information, c'est à dire, quelle est la meilleure manière de découper l'économie, compte tenu des objectifs de l'étude.
- En tant que représentation fonctionnelle de la réalité, un modèle peut enfin être utilisé :
- . pour faire de la prévision, c'est à dire pour estimer les valeurs que prendront à un terme donné les variables-clé de l'économie en supposant connue l'évolution du contexte général (dont les politiques mises en oeuvre) ;
 - . pour faire de la simulation, c'est à dire comparer entre eux différents scénarios d'évolution possibles.

► ... et ses limites

Quel que soit son degré de sophistication, un modèle résulte toujours d'une simplification de la réalité (équations de comportement, réduction de la diversité). A ce titre, il n'est jamais parfait.

Les prévisions qui peuvent être faites par un modèle restent ainsi fragiles, notamment les prévisions à moyen terme car les modèles ne prennent en général pas en compte les changements structurels d'une économie.

Toutes choses égales par ailleurs, les simulations sont en général plus fiables : l'erreur commise sur l'écart entre deux variantes testées (par exemple, deux scénarios de politiques) est moindre que l'erreur sur la mesure même de la prévision.

Si la base statistique sur laquelle repose le modèle est incomplète ou peu fiable, le modélisateur est alors contraint de formuler des hypothèses qui, si elles ne sont pas vérifiables, limitent encore davantage la capacité prédictive de l'outil.

b) L'expérience du modèle COMAC en Amérique Centrale

► Le contexte¹

L'élaboration d'un modèle macro-économique constitue l'un des axes du Programme de Formation sur la Sécurité Alimentaire en Amérique Centrale (PFSA).

¹ Voir, ci-dessus, le texte de Michel MERLET (présentation du programme de formation sur la sécurité alimentaire en Amérique Centrale).

L'objectif initial était double :

- élaborer un modèle pédagogique, qui serve de support à la formation de cadre centro-américains à la macro-économie ;
- développer une fenêtre sectorielle agricole dans le modèle macro-économique, afin de bien rendre compte des articulations et des effets réciproques entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie.

► **La méthode proposée montre rapidement ses limites**

Un modèle de cohérence macro-économique (COMAC) a été élaboré par deux experts européens en macro-économie ; basé sur la comptabilité nationale, il représente l'économie du pays considéré par un tableau entrées-sorties (comprenant une dizaine de branches), et spécifie les revenus des différentes catégories d'agents (entreprises, administration, ménages et extérieur).

Ce modèle "accessible", écrit sur une simple feuille de calcul de tableur, devait être "transféré" aux cadres centro-américains chargés de l'adapter aux six pays de l'isthme, de développer la fenêtre agricole et d'utiliser le modèle pour alimenter leur réflexion sur les politiques économiques nationales et régionales.

Or malgré la relative simplicité du modèle (en termes de formalisation notamment), l'appropriation d'un outil "préfabriqué" s'est révélée très difficile : il s'est avéré pratiquement impossible de faire l'économie d'un véritable processus d'apprentissage rapidement imposé par les experts centro-américains qui ont opté pour une "déconstruction" du modèle COMAC afin de reconstruire, avec l'appui de l'IRAM, leur propre modèle (MOCECA), conçu cette fois-ci d'emblée comme un produit opérationnel de prévision à court terme et non plus comme une simple démarche de formation.

Quant à la fenêtre agricole, la sur-représentation des économistes au détriment des agro-économistes dans l'équipe centro-américaine en a fortement retardé l'élaboration, reportée sur la dernière année du programme.

Ce bilan intermédiaire concernant COMAC permet ainsi de dresser un double constat :

- la modélisation précise de l'agriculture n'ayant pas encore pu être abordée, le problème de la prise en compte des relations entre le secteur agricole et l'économie globale subsiste.
- du fait de sa spécificité, l'utilisation d'un modèle dans un processus de formation soulève des problèmes particuliers (risques de déviation dans son emploi et de mauvaise utilisation) et mérite à ce titre une réflexion pédagogique à part entière.

De fait, l'expérience du PFSA débouche sur une apparente contradiction : MOCECA, aujourd'hui opérationnel, n'est pas un modèle pédagogique ; mais son élaboration a constitué en soi un réel processus de formation à la macro-économie.

c) Synthèse des débats : enjeux et perspectives de la modélisation à l'IRAM

► Le modèle en tant qu'outil cognitif

→ Modélisation et analyse des politiques agricoles

L'intérêt de l'IRAM pour les politiques agricoles et la modélisation trouve son origine dans les critiques implicites faites aux approches par projet, qui ne prennent pas suffisamment en compte les contingences macro-économiques, souvent plus déterminantes que les variables strictement agricoles. Il s'agit donc avant tout de mettre en commun les résultats de deux pratiques distinctes, celle de l'économiste et celle de l'agronome (ou agro-économiste), afin d'être en mesure de mieux cerner l'impact des politiques qui pourraient être mises en oeuvre.

Le point de départ de la réflexion reste l'analyse du secteur agricole. La première difficulté réside dans le choix des variables retenues pour représenter l'interface entre agriculture et économie globale. Celles-ci doivent être le reflet de ce qu'on attend d'une modélisation des articulations entre le secteur agricole et le reste de l'économie ; elles ne peuvent donc être connues que lorsque les modélisateurs sont très clairs sur les objectifs que doivent poursuivre les politiques que l'on souhaite tester et sur la nature des moyens qu'il est a priori possible de mettre en oeuvre.

La définition claire de ces objectifs et moyens constitue le véritable problème de fond de la modélisation ; à ce titre, la modélisation est en soi un exercice formateur parce qu'elle exige une réflexion préalable rigoureuse sur les politiques agricoles.

→ Prise en compte de la diversité du réel

Les analyses micro-économiques en termes de systèmes (systèmes de culture, systèmes de production) ont considérablement apporté à la connaissance fine du comportement économique des producteurs agricoles. Il y a donc un intérêt évident à chercher à valoriser ces connaissances dans le cadre d'un outil prédictif qui aurait en outre la vertu de rendre compte des processus globaux. Tel est l'enjeu principal de l'élaboration d'une "fenêtre agricole" : combiner au sein d'une même représentation typologie des producteurs (analyse micro) et macro-économie.

La difficulté principale réside dans le choix de la typologie : celle-ci doit être suffisamment représentative pour être pertinente sur le plan macro-économique, sans pour autant être trop détaillée afin que le modèle élaboré reste gérable. Les typologies utilisées dans le cadre des projets de Recherche-Développement sont trop fines pour être directement opérationnelles dans une modélisation globale, qui exige un effort de synthèse important.

Parce qu'elle est très fine, la démarche Recherche-Développement n'est d'ailleurs pas forcément le bon point de départ d'une modélisation macro-économique ; une approche en termes de systèmes agraires constitue sans doute une étape de synthèse intermédiaire mieux adaptée aux contraintes de la modélisation.

→ Représentation de la complexité

La Recherche-Développement met en évidence des comportements différenciés selon le type de producteur, et les explique en analysant les systèmes de production dans toute leur complexité. Gestion de la fertilité de l'exploitation, gestion des risques, gestion des interactions entre activités au sein des exploitations apparaissent ainsi comme le coeur des déterminants des stratégies paysannes dans un contexte donné.

Cette complexité doit être modélisée, puisque sa prise en compte est nécessaire à la compréhension du fonctionnement des exploitations. Or une telle modélisation est d'autant plus difficile que ces logiques de fonctionnement se superposent et interagissent avec des tendances de moyen et long terme, à caractère structurel, et dont les déterminants sont d'ordre historique. Parce qu'elle présente un caractère novateur, l'élaboration d'une fenêtre agricole n'est pas un exercice facile en soi.

Ce couplage d'une approche micro-économique avec une approche macro-économique pourrait d'autre part être étendu à d'autres agents économiques, tels les commerçants qui ont eux aussi, comme l'ont montré les travaux de l'équipe IRAM-INRA-UNB sur les échanges frontaliers en Afrique de l'Ouest, des stratégies propres, parfois déterminantes du comportement de telle ou telle variable de politique agricole.

► Le modèle en tant qu'outil de formation

→ L'élaboration du modèle est un processus formateur à part entière

Comme l'a révélé l'expérience de COMAC dans le cadre du PFSA, l'élaboration d'un modèle peut être conçue comme un véritable processus d'apprentissage : apprentissage de la macro-économie, mais aussi apprentissage d'une démarche de synthèse visant à mettre en cohérence des informations diverses et variées afin de les rendre opérationnelles.

Elaborer un modèle cherchant à représenter le secteur agricole et ses relations avec le reste de l'économie permet en outre de mettre en oeuvre un travail d'équipe et une véritable démarche interdisciplinaire, l'agronome devant questionner l'économiste sur la pertinence des variables et des relations qu'il privilégie dans la modélisation, et réciproquement.

→ Quelle utilisation pédagogique du produit fini ?

Parce qu'il reste un produit complexe, l'outil de simulation n'échappe pas au risque d'un fonctionnement en "boîte noire", où l'utilisateur non averti se contentant de stipuler des hypothèses reçoit une "réponse" du modèle qu'il croit pouvoir utiliser en tant que telle, sans connaître le fonctionnement interne de l'outil et les limites qui lui sont inhérentes. Etant donné que l'on peut faire dire n'importe quoi à un modèle, une mauvaise utilisation est dangereuse et n'apporte pratiquement rien de plus par rapport à une formation macro-économique classique.

Des méthodes spécifiques d'utilisation doivent être imaginées pour que le modèle réponde à un objectif de formation.

Un logiciel convivial d'utilisation / démonstration constitue un premier pas, mais il reste insuffisant car l'interactivité entre le modèle et l'utilisateur est souvent insuffisante.

La mise en oeuvre d'un véritable système expert, capable d'effectuer les simulations mais également de diagnostiquer et d'expliquer les variations observées entre scénarios répond davantage à un souci de formation de l'utilisateur.

Mais il sera sans doute nécessaire d'aller plus loin et d'imaginer des formes novatrices d'utilisation, par exemple en les intégrant dans des jeux de rôles, à destination de publics variés et ne disposant pas toujours des connaissances de base permettant un usage plus traditionnel des modèles.

Parce que des réels besoins en ce sens ont été clairement identifiés, les organisations de producteurs sont les premières intéressées par la mise au point d'outils qui leur permettraient de mieux appréhender la complexité des interdépendances macro-économiques.

Il s'agit là à terme d'un enjeu majeur pour l'IRAM.

III. DE LA CONCEPTION A LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE AGRICOLE : L'EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AGRONOMES HAÏTIENS (ANDAH)¹

La participation aux journées d'études de Paul DURET, responsable de l'ANDAH et conseiller du ministre de l'Agriculture du gouvernement Aristide, a permis de réfléchir sur l'intérêt qu'a représenté le programme ANDAH-IRAM (voir ci-dessus le texte d'Alain Le Gentil) lors de la mise en oeuvre d'une nouvelle politique agricole après l'élection du président Aristide.

3.1. COMPLEMENTS SUR LE DEROULEMENT DU PROGRAMME ANDAH - IRAM

Au cours de la plénière du vendredi matin, en complément du texte et de l'exposé d'Alain Le Gentil, Paul Duret a mis l'accent sur quelques aspects du programme "politique agricole" conduit par l'ANDAH et l'IRAM de 1986 à 1989 :

- . Le programme, qui a bénéficié du contexte d'ouverture politique qui a suivi le départ de Jean-Claude Duvalier, s'est caractérisé par trois points :
 - la formation d'agronomes et techniciens agricoles à travers la réalisation d'études de terrain ;
 - la valorisation des nombreuses études réalisées auparavant sur les systèmes de production haïtiens ;
 - la volonté des responsables de l'ANDAH de parvenir, à travers ce programme, à une structuration de l'association.
- . Les temps forts de cette action ont été le séminaire initial (organisé en décembre 1986 au Cap Haïtien), la mise en oeuvre par les équipes de base de l'ANDAH de la méthodologie proposée, qui a contribué à rapprocher les membres de l'association des producteurs agricoles, et la diffusion des résultats du programme auprès d'un public assez large : paysans, ONG, secteur privé, ...
- . Le choix des thèmes d'études prioritaires a fait l'objet de nombreux débats au sein de l'ANDAH. L'appui à la recapitalisation des exploitations paysannes était considéré par plusieurs groupes de base comme le thème le plus important. D'autres pensaient que la réforme agraire devait être placée au centre de la réflexion (avec de longues discussions sur les avantages et inconvénients de la mise en place d'un cadastre des terres), afin d'assurer une sécurité foncière aux paysans pauvres, condition nécessaire à une bonne gestion de la fertilité des sols à long terme.

¹ Compte-rendu rédigé par Jérôme COSTE et Alain LE GENTIL, à partir des débats de l'assemblée plénière du 11 septembre et de ceux de la table ronde du 12 septembre.

- La démarche proposée par l'IRAM et l'ANDAH pour mener à bien ce programme de formation et de réflexion a également suscité des débats intenses au sein de l'ANDAH. En premier lieu, une partie des membres de l'ANDAH estimaient que les appuis extérieurs étaient trop nombreux pour permettre une réflexion réellement autonome de la part des agronomes haïtiens. Cette critique exprimait un désaccord "de fond". En effet, pour de nombreux membres de l'ANDAH, à l'époque, la réflexion sur la politique agricole devait partir d'une définition des objectifs politiques, puis d'une analyse économique et, enfin, aboutir à des propositions d'ordre technique. La position défendue par les responsables du programme ANDAH - IRAM était différente : elle consistait à élaborer des propositions sur la base d'un diagnostic, le plus précis possible, des systèmes agraires du pays et, bien sûr, dans le cadre d'objectifs clairement définis. Finalement, lorsque l'intérêt de l'étude des systèmes agraires a été perçue concrètement, un consensus s'est progressivement établi autour de la démarche proposée par les responsables du programme.

A l'issue de ce programme, l'ANDAH a acquis une crédibilité certaine dans le domaine de la politique agricole haïtienne. Cette reconnaissance résulte de la cohérence entre l'analyse et les propositions et, également, de la diffusion relativement large des résultats des travaux et du renforcement de la cohésion interne de l'association à laquelle le programme a contribué.

3.2. APPORT DU PROGRAMME A LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT ARISTIDE

Paul Duret a ensuite essayé d'évaluer l'apport de l'opération ANDAH-IRAM à l'action menée par l'équipe du Ministère de l'Agriculture durant les huit mois du gouvernement Aristide.

a. Les points forts

- En favorisant une réflexion collective (réunissant différents types d'acteurs) sur les principaux dossiers de l'agriculture haïtienne, le programme ANDAH-IRAM a renforcé la préparation de l'action des nouveaux responsables du Ministère de l'Agriculture.
- L'important travail de diagnostic des systèmes agraires conduit dans le cadre du programme a permis à l'équipe du Ministère de l'Agriculture de disposer d'une synthèse actualisée et régionalisée de la situation des exploitations agricoles dans le pays.
- Le travail sur la recapitalisation des exploitations paysannes a été très utile à la définition de la politique d'approvisionnement des producteurs en engrais chimiques et en outillage.
- Le travail conduit sur le thème de la réforme agraire n'a pas été exploité autant qu'il aurait pu l'être par l'équipe du ministère de l'Agriculture. Le traitement de ce dossier, jugé moins prioritaires que d'autres, a démarré tardivement et a été interrompu par le putsch.

b. Les points faibles

- . Définition insuffisante des priorités parmi l'ensemble des propositions formulées par le programme ANDAH-IRAM. Lorsque le gouvernement Aristide a pris ses fonctions, la pression des électeurs obligeait à mettre en oeuvre rapidement des réformes ; mais, il n'était évidemment pas possible de tout réaliser en même temps. Pour différentes raisons, l'équipe du ministère de l'Agriculture a accordé la priorité à un dossier peu traité par le programme ANDAH-IRAM, celui de la réforme institutionnelle.
- . Prise en compte insuffisante des aspects macro-économiques, notamment :
 - la politique de commerce extérieur, avec une proposition de renforcement de la protection qui a été conçue uniquement en fonction des intérêts des paysans. Cette proposition n'a pas pris suffisamment en compte la situation des consommateurs urbains pauvres. De ce fait, l'équipe du ministère de l'agriculture a modifié le contenu de ce volet de la politique, en définissant une "ouverture raisonnée, sélective et progressive aux importations de produits alimentaires". Concrètement, cela signifiait : une protection plus forte pour le maïs que pour les autres céréales ; dans le cas du riz, le recours aux importations combiné à des interventions de l'Etat sur le marché intérieur au moment de la récolte ; pour l'ensemble des produits alimentaires, une diminution progressive des tarifs douaniers.
 - le coût des différentes mesures proposées et leur compatibilité avec les ressources intérieures et extérieures (aide internationale) de l'Etat ; cette absence d'évaluation financière a rendu difficile les relations avec les bailleurs de fonds, d'autant plus qu'Haïti était engagé dans un processus d'ajustement structurel depuis 1986.
 - l'intégration régionale ;
 - le fonctionnement réel des marchés internationaux.
- . Absence d'une réflexion prospective, qui aurait permis de comparer les effets (sur les revenus des producteurs, sur l'approvisionnement du marché, sur l'environnement) de différents "scénarios" de politique agricole, en tenant compte de certaines "tendances lourdes" (évolution de la pluviométrie, croissance démographique).
- . Absence d'une réflexion sur les questions institutionnelles, qui a été ressentie de manière aigüe car ce fut le chantier prioritaire de l'équipe du ministère de l'agriculture. Le gouvernement avait décidé de parvenir à une décentralisation, au niveau communal, de la définition et de la mise en oeuvre de la politique agricole. Les nombreuses discussions avec les bailleurs de fonds, qui, pour la plupart, critiquaient ce choix, ont montré que les avantages et inconvénients de la décentralisation n'avaient pas été suffisamment réfléchis, de même que les moyens de mise en oeuvre de cette politique : comment rendre la décentralisation effective, alors que la politique de développement n'a jamais été conçue et mise en oeuvre à ce niveau et que les moyens de l'Etat et plus encore ceux des collectivités locales sont extrêmement réduits ?

- . Prépondérance de l'approche économique, qui a conduit à trop négliger les facteurs socio-culturels du fonctionnement de l'agriculture haïtienne.

3.3. DEBATS

L'exposé effectué par Paul Duret le vendredi matin a suscité un débat autour des questions suivantes :

- * *Est-ce que l'action du ministère de l'agriculture n'a pas été limitée par une concertation insuffisante avec les autres ministères ?*

Paul Duret a souligné que, lors de sa constitution, l'équipe gouvernementale du président Aristide manquait de cohésion (en raison des conditions dans lesquelles le gouvernement a été formé). Il a fallu rechercher rapidement un ajustement entre les différentes tendances en présence. Dans ce contexte, l'équipe du ministère de l'Agriculture a considéré qu'il était prioritaire de faire accepter la décentralisation des services agricoles. Cette option n'était pas réellement partagée par le ministère de l'Intérieur et celui des Finances.

- * *Le programme ANDAH-IRAM étant centré sur la formation d'agronomes, comment les préoccupations des organisations paysannes ont-elles été prises en compte dans les propositions formulées au terme de ce programme et, ensuite, dans les décisions du ministère de l'agriculture du gouvernement Aristide ?*

Pour Paul Duret, il n'y a pas eu, dans la conduite du programme ANDAH-IRAM de cloisonnement fort entre la réflexion des agronomes et celle des paysans. Au contraire, plusieurs allers-retours entre les groupes de réflexion de l'ANDAH et le terrain ont permis de modifier les propositions en fonction des problèmes soulevés par les paysans. Ce caractère itératif de la démarche a constitué un trait essentiel du programme. Par la suite, l'équipe du ministère de l'agriculture a continué à chercher à associer des représentants d'organisations paysannes à la définition de la politique agricole, en particulier pour ce qui concernait l'appui à la recapitalisation des exploitations.

- * *Est-ce que les outils d'analyse utilisés dans le cadre du programme ANDAH-IRAM se sont avérés adaptés à la réalité agricole d'Haïti ?*

Paul Duret a indiqué que les outils employés étaient très adéquats à l'approche de l'agriculture qui avait été choisie. Mais, il a rappelé que, pour lui, cette approche avait trop privilégié la dimension économique de la production agricole au détriment des autres composantes, notamment sociologiques et culturelles.

Le troisième thème abordé par la table-ronde du samedi matin (intitulé "processus de démocratisation, organisation et représentation des acteurs de la société civile") fut l'occasion de revenir sur l'expérience du gouvernement Aristide.

En introduction à la discussion, Paul Duret a mis l'accent sur la manière de gérer les contradictions d'intérêts entre les différentes catégories sociales. De l'expérience du gouvernement Aristide, il tire la conclusion suivante : il est préférable de rechercher la médiation entre ces intérêts contradictoires plutôt que leur confrontation brutale. Dans le contexte d'Haïti de cette période (où beaucoup d'acteurs, nationaux et étrangers, attendaient et espéraient l'échec du gouvernement Aristide), il s'est avéré indispensable de rechercher la concertation entre les différents groupes sociaux, y compris ceux dont les intérêts étaient très éloignés des objectifs de la politique agricole que le nouveau gouvernement cherchait à mettre en place.

C'est ainsi que la politique de distribution du maïs a été mise en oeuvre avec l'appui des grandes familles spécialisées dans l'exportation. La promotion des collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation, s'inscrivait dans cette optique. En transférant un certain nombre de responsabilités aux communes, elle devait favoriser le dialogue entre les différents groupes sociaux.

Cette approche de la conduite de la politique agricole s'est heurtée notamment à deux difficultés :

- la relative faiblesse des organisations paysannes, qui a limité leur capacité de participation à ce processus de concertation ;
- la tendance des organismes de coopération internationale (publics ou non gouvernementaux) à privilégier une catégorie d'interlocuteurs, ce qui freine souvent l'avancée de la médiation entre les différents groupes.

Paul Duret a également insisté sur l'importance d'une meilleure connaissance des marchés internationaux (en particulier ceux du café, dans le cas d'Haïti) à la fois par les cadres de l'administration et par les responsables des organisations paysannes.

**EN GUISE
DE CONCLUSION**

Les journées d'études se sont terminées sans que nous ayons formellement tiré des conclusions. C'est la règle habituelle de ce type d'exercice. Cependant, les débats de ces deux journées ont contribué à définir les enjeux et les orientations des activités de l'IRAM dans le domaine des politiques agricoles.

L'évolution des interventions de l'IRAM

Les interventions de l'IRAM dans le domaine des politiques agricoles ne constituent pas un fait récent. Dans les années 1960 et 1970, nous avons été associés à des processus de planification du développement rural ainsi qu'à la préparation de réformes agraires, notamment en Amérique Latine.

Au début des années 1980, ce type d'intervention a marqué le pas, en raison du changement d'orientation des politiques économiques qu'ont connu la plupart des pays en développement dans le cadre des plans d'ajustement structurel. Que ce soit en Amérique Latine ou en Afrique subsaharienne, les années 1980 sont en effet marquées par de profondes réformes visant à une réduction de l'intervention de l'Etat dans l'activité économique et à une ouverture accrue aux échanges internationaux.

Tout en reconnaissant les limites, notamment en matière de développement rural, des politiques "dirigistes" menées jusqu'alors dans un certain nombre de pays, l'IRAM n'était, à cette période, pas davantage à l'aise avec les convictions et les méthodes des premiers promoteurs de l'ajustement. L'approche très libérale et essentiellement macro-économique qui monopolisait le champ des politiques sectorielles ne correspondait ni aux convictions, ni aux compétences de l'IRAM.

Dans ce contexte, l'IRAM (tout en poursuivant des interventions dans des projets de développement rural classiques ou dans le domaine de l'appui aux organisations paysannes) a développé de nouveaux axes de travail :

- D'une part, à travers la participation à des projets opérationnels, nous nous sommes investis dans des thèmes, en particulier le financement de l'agriculture et le développement local, qui constituent des volets-clés des politiques agricoles en période de libéralisation.
- D'autre part, nous nous sommes impliqués dans des programmes d'études ou de réflexion qui, chacun, ont mis l'accent sur un thème transversal des politiques agricoles : analyse des systèmes agraires (en Haïti et en Amérique Centrale dans le cadre du PFSA¹) ; modélisation macro-économique (PFSA) ; analyse des marchés et du commerce régional (programme "espaces régionaux" en Afrique de l'Ouest). Ce sont ces programmes qui ont servi de base aux réflexions des journées d'études.

¹ PFSA : Programme de Formation à la Sécurité Alimentaire.

Années 1990 : un nouveau contexte

Aujourd'hui, le contexte des interventions de l'IRAM dans le domaine des politiques agricoles s'est modifié par rapport au milieu des années 1980, en raison, d'une part, de l'évolution du débat sur les politiques économiques dans les pays en développement et, d'autre part, de l'expérience acquise par l'IRAM au cours des dernières années en matière de financement rural, de développement local et d'appui aux organisations paysannes.

Alors qu'elle constituait un objectif clairement affiché au début des programmes d'ajustement structurel, la libéralisation complète de l'économie a été mise en œuvre dans très peu de pays. Cet écart entre les objectifs initiaux de l'ajustement et les résultats observés à la fin des années 1980, variable selon les pays, résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier : la capacité de résistance des appareils d'Etat qui cherchent à préserver des situations de rente (par exemple dans la gestion des importations) acquises antérieurement ; le "recul" des promoteurs de l'ajustement face aux conséquences dramatiques (émeutes de la faim, ...) de certaines de leurs propositions ; la capacité de négociation de certaines administrations nationales à même d'opposer une argumentation solide aux propos des experts de la Banque ou du Fonds.

L'étude des politiques agricoles effectivement mises en œuvre montre que, dans la plupart des cas, elles consistent en une combinaison d'interventions de l'Etat (à caractère de protection) et de mesures libérales. Au terme de 10 ans d'ajustement structurel, on peut aujourd'hui considérer que le débat s'est notablement déplacé : d'une opposition entre les partisans du "tout Etat" et ceux d'un ultralibéralisme, il a évolué vers une réflexion sur ce que certains ont appelé "le mieux d'Etat". Dans un contexte où l'économie de marché se généralise, l'enjeu est de trouver les modalités d'intervention de l'Etat susceptibles d'assurer un réel développement économique et social : dans quels domaines l'action de l'Etat doit se concentrer ? avec quels instruments ? quelles formes d'organisations des agents économiques promouvoir, en plus du marché et des formes d'organisation mises en œuvre par l'Etat ? L'un des enjeux de la période actuelle est donc de parvenir à définir et mettre en œuvre des politiques agricoles "fines", c'est à dire combinant interventions publiques et libre jeu des acteurs privés d'une manière adaptée aux caractéristiques du pays ou du secteur considérés.

Les projets de crédit solidaire, de développement local et d'appui aux organisations paysannes auxquels l'IRAM a été associé durant les dernières années constituent, pour la plupart, des lieux d'expérimentation de nouvelles démarches, qui mettent notamment l'accent sur une réelle implication des acteurs concernés dans la préparation et la conduite des actions de développement. Si ces expérimentations ont eu jusqu'à présent peu de répercussions directes sur le contenu des politiques agricoles des pays concernés (à l'exception du Bénin et de la Guinée dans le domaine du crédit rural), elles contiennent beaucoup d'éléments pour nourrir la réflexion sur des politiques agricoles fines².

² Par exemple, les différents projets et programmes de gestion de terroirs / développement local peuvent servir de base à une réflexion sur une politique d'aménagement du territoire qui intégrerait à la fois les tendances lourdes de la répartition des activités économiques sur le territoire national et les acquis des démarches menées à une échelle micro ou méso.

Quelques orientations pour les prochaines années

Dans ce contexte, où apparaît à nouveau une place pour des propositions de politique économiques, et sur la base de l'expérience de l'ensemble des secteurs d'activités de l'IRAM, nous souhaitons développer nos interventions dans le domaine des politiques agricoles selon trois orientations principales :

1) Renforcer la capacité d'intervention des groupes sociaux peu ou pas considérés dans les débats et les décisions de politique économique. Dans la plupart des pays du Sud, la très grande majorité de la population, notamment les petits producteurs agricoles, est tenue à l'écart des processus de définition des politiques agricoles. Souvent, l'ajustement structurel a renforcé ce mouvement à travers un double processus : d'une part, l'implication croissante des institutions de coopération multilatérales dans la définition des politiques économiques des pays en développement, qui aboutit à ce que ces politiques soient en grande partie définies par des structures administratives qui n'ont de compte à rendre ni aux populations des pays concernés, ni à celles des pays donateurs ; d'autre part, la libéralisation des économies qui, dans de nombreux cas, en supprimant certaines formes de régulation publiques (subventions à la consommation ; subventions aux intrants, ...) pénalise les catégories les plus pauvres de la population.

La mise en oeuvre de cette orientation pourra notamment se traduire par la participation de l'IRAM à des programmes de formation de responsables d'organisations paysannes à l'analyse des filières et marchés agricoles ainsi que des politiques économiques correspondantes.

2) Accroître la capacité d'analyse des cadres du secteur agricole (cadres de l'administration, responsables de projets, chercheurs, ...) afin que les administrations nationales soient mieux à même de négocier avec les bailleurs de fonds le contenu et les instruments d'application des politiques agricoles. Dans ce domaine, l'un des enjeux est une meilleure prise en compte, par les cadres nationaux, des interactions entre le secteur agricole, l'ensemble de l'économie nationale et son environnement international.

3) Participer à la définition de propositions de politiques agricoles "fines", à partir notamment d'une analyse comparée de situations nationales et de la confrontation des acquis d'expériences menées à l'échelle locale avec des approches macroéconomiques■

LISTE DES PARTICIPANTS

ADECHOUBOU	Makarimi
AUDENET	Laurence
BAILHACHE	Robert
BEAUDOUX	Etienne
BEY	Marguerite
BONNET	Bernard
BOULON LEFEVRE	Anne
CONTE	Ghislaine
COSTE	Jérôme
DAGNON	Bruno Gaudens
DAMAIS	Gilles
DE VERDIÈRE	Michel
DE CHAPONAY	Henryane
DELAHAYE	Olivier
DEMANTE	Marie-Jo
DEVÈZE	Jean-Claude
DEYGOUT	Philippe
DOLIGEZ	François
DOUCET	Marie-Jo
DUFUMIER	Marc
DURET	Paul
EGG	Johny
ENGOLA OYEP	Jean
FOURNIER	Yves
FUSILLIER	Christian
FUSTER	Michel
GANDIN	Jean-Paul
GASZTOWTT	Jérôme
GENTIL	Dominique
GRANIER	Dominique
GUÉNEAU	Marie-Christine

GUERIN	Claude
GUIBERT	Bertrand
GUICHAOUA	André
HÉRAULT	Dominique
HERNANDEZ	Jorge
HETIER	Antoine
IGUE	John
KERMEL TORRES	Doriane
L'AOT	Marcel
LAMBERT	Agnès
LE BISSONNAIS	Anne
LEBRANCHU	Catherine
LE GENTIL	Alain
LE MEUR	Pierre
LEMELLE	Jean-Pierre
LEVARD	Laurent
LILIN	Charles
MARTY	André
MARTY	Isabelle
MERLET	Michel
MERMET	Damien
MINOD	Francis
MONDAIN MONVAL	Jean-François
NGUYEN	
OLIVE	Gaston
PESCAY	Michel
PESCHE	Denis
PHILIBERT	Rémi
RANDRIAMAMPITA	Guillaume
RECHAUCHERE	Olivier
REVOL	Marc
ROCA	Pierre-Jean
ROCHETTE	René
RODRIGUEZ	Roberto

ROUDART	Laurence
SAN SÉBASTIAN	Clément
SCHADE	Gisèle
SPINAT	Jean-Bernard
TALLET	Bernard
TEYSSIER	Sophie
THIRION	Samuel
TUBIANA	Laurence
VELAY	Sylvie
VERGRIETTE	Benort
WHITAKER FERREIRA	Celina
WILDEMANN	Nicole
WILLOT	Benoît
YARD	Yves